

ATTAQUES CONTRE LA PRESSE EN 2004

Afrique

Version en français



330 Seventh Avenue, 12th Floor
New York, NY 10001 USA

Téléphone: 212-465-1004
Fax: 212-465-9568
E-mail: info@cpj.org

Site Internet: <http://www.cpj.org>

Directrice
Ann Cooper
acooper@cpj.org

Coordinatrice du programme Afrique
Julia Crawford
jcrawford@cpj.org

Directeur adjoint
Joel Simon
jsimon@cpj.org

Associé de recherche sur l'Afrique
Alexis Arieff
aarieff@cpj.org

Julia Crawford, coordinatrice de programme et **Alexis Arieff**, associée de recherche sur l'Afrique, ont recherché et rédigé la présente section. **Thomas Hughes**, consultant pour le développement des médias basé en Afrique de l'Ouest, a rédigé le résumé sur le Liberia. **Sunday Dare**, journaliste nigerian, a contribué au résumé sur le Nigeria.

Traduction réalisée par Thierry Cruvellier.

SOMMAIRE

Afrique : Les tendances en 2004	3
Afrique du Sud	6
Burundi	7
Cameroun	9
République Centrafricaine	11
Côte d'Ivoire	13
République Démocratique du Congo	16
Erythrée	19
Ethiopie	21
Gabon	24
Gambie	26
Guinée Equatoriale	28
Kenya	29
Libéria	32
Mozambique	34
Nigéria	36
Rwanda	39
Sénégal	41
Sierra Leone	43
Somalie	44
Togo	46
Zimbabwe	48

AFRIQUE: LES TENDANCES EN 2004 par Julia Crawford

L'état de droit étant défaillant dans une bonne partie de l'Afrique, les journalistes y luttent contre les menaces et le harcèlement non seulement de la part de gouvernements mais aussi de milices et groupes rebelles. Dans de nombreux pays, une législation répressive est utilisée pour faire taire les journalistes qui écrivent sur des sujets sensibles tels que la corruption, la mauvaise gestion et les violations des droits de l'homme. Si le nombre de journalistes tués ou emprisonnés en Afrique en 2004 est plus faible que dans d'autres régions – deux ont été tués et, en fin d'année, 19 étaient derrière les barreaux à cause de leur travail – les problèmes auxquels ils font face sont continus et insidieux.

En décembre, en Gambie, Deyda Hydera, journaliste chevronné et militant de la liberté de la presse, a été tué à partir d'une voiture roulant au niveau de la sienne, quelques jours après l'adoption d'une loi répressive sur les médias à laquelle il s'était opposé. En novembre, en Côte d'Ivoire, le journaliste Antoine Massé a été tué alors qu'il couvrait des affrontements violents entre les forces françaises de maintien de la paix et des manifestants dans la ville occidentale de Duékoué. On craint que le journaliste d'investigation franco-canadien Guy-André Kieffer ne soit mort après qu'il a disparu à Abidjan, la capitale économique ivoirienne, en avril. Sa disparition est intervenue après la mort, en 2003, de deux autres journalistes en Côte d'Ivoire, dont le meurtre par un officier de police ivoirien du correspondant de Radio France Internationale (RFI), Jean Hélène. Tandis que la situation de guerre civile dans le pays s'est aggravée en 2004, les journalistes ont continué à y être pris pour cible.

La condamnation du meurtrier d'Hélène, début 2004, a certes tranché avec l'impunité qui a souvent accompagné les assassinats de journalistes en Afrique. Sous la pression de la France, une enquête judiciaire a aussi été ouverte sur la disparition de Kieffer, mais elle n'avait pas abouti à la fin de l'année. Au Burkina-Faso voisin, les tueurs du journaliste indépendant Norbert Zongo n'ont en revanche toujours pas été punis, six ans après sa mort. Zongo avait été assassiné en décembre 1998 alors qu'il enquêtait sur le meurtre d'un homme ayant travaillé comme chauffeur du frère du président. En 2003, au Mozambique, six hommes avaient été condamnés à de longues peines de prison pour le meurtre, en novembre 2000, du journaliste d'investigation Carlos Cardoso, mais l'inquiétude demeure que les commanditaires du crime soient toujours en liberté. La crainte que de hauts fonctionnaires soient impliqués s'est accrue, en mai, lorsqu'un des condamnés s'est échappé de la prison pour la seconde fois et a réussi à s'enfuir au Canada.

L'Erythrée reste le pays africain qui emprisonne le plus les journalistes : 17 d'entre eux sont incarcérés dans des prisons secrètes. Beaucoup ont été détenus sans procès pendant plus de trois ans, au milieu d'accusations de tortures et dans des conditions décrites comme épouvantables. Le gouvernement érythréen a refusé de divulguer toute information ou d'entretenir tout dialogue à propos de leur situation. En fin d'année, un journaliste était emprisonné au Cameroun et un autre en Sierra Léone. En dépit du retour proclamé de la démocratie en Sierra Léone depuis la fin de la guerre civile, en 2002, le

gouvernement a utilisé une loi vétuste et abusive pour poursuivre le directeur de journal Paul Kamara à propos d'un article critiquant le président Ahmad Tejan Kabbah. En octobre, un tribunal a condamné Kamara à deux ans de prison pour "diffamation séditeuse", malgré les protestations des journalistes et des organisations de défense de la liberté de la presse.

Le 3 mai, journée mondiale de la liberté de la presse, le CPJ a inclus l'Erythrée et le Zimbabwe dans sa liste annuelle des "pires endroits au monde où être journaliste". Depuis 2001, l'Erythrée a interdit toute presse privée et le régime zimbabwéen semble se diriger dans la même direction. Le gouvernement du président Robert Mugabe a eu recours à une législation répressive pour fermer le seul journal indépendant du pays, The Daily News, ainsi que pour incarcérer et harceler des dizaines de journalistes indépendants. A la veille de cruciales élections législatives en mars 2005, les autorités ont introduit une série de lois encore plus répressives dont une permettrait de condamner les journalistes à des peines allant jusqu'à 20 ans de prison pour avoir publié ou communiqué une "fausse" information considérée comme préjudiciable à l'Etat.

Parmi les autres lieux difficiles figurent la petite et riche en pétrole Guinée équatoriale, où le journalisme indépendant n'est pas toléré ; le Rwanda, où de graves menaces et intimidations persistent contre ceux qui critiquent le gouvernement, dont les journalistes ; et l'île tanzanienne autonome de Zanzibar, où une interdiction gouvernementale a maintenu fermé pendant plus d'un an le seul journal indépendant. En Ethiopie, le gouvernement continue d'utiliser des sanctions pénales pour intimider les journalistes indépendants. Il a aussi divisé et affaibli la seule organisation de journalistes indépendants, l'EFJA, après que celle-ci eut protesté contre un projet de loi sur la presse. Tandis que la mondialisation et les technologies ouvrent de nouveaux accès aux zones rurales et renforcent les courants d'information transfrontaliers, les Etats répressifs comme ceux du Zimbabwe, de Guinée équatoriale et d'Erythrée se sont refermés, expulsant les journalistes étrangers, interdisant les organisations internationales des droits de l'homme et tentant de contrôler l'accès à Internet. En octobre, le gouvernement érythréen a annoncé qu'il allait transférer les cafés internet vers des "centres de recherche et d'éducation". Les autorités ont déclaré qu'il s'agissait de protéger les mineurs de la pornographie, mais des sources du CPJ craignent que le gouvernement ne tente par là de bloquer l'accès aux sites internet de l'opposition et de censurer l'un des derniers canaux par lesquels les Erythréens peuvent échanger de l'information avec le monde extérieur. La guerre et la violence demeurent une menace majeure pour les journalistes dans des pays comme la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo (RDC), la Somalie, le Burundi, la République de Centrafrique (RCA) et même le Nigéria. Les journalistes y ont parfois été des cibles directes. Tandis que, début novembre, le gouvernement ivoirien lançait des raids aériens contre le nord du pays tenu par les rebelles, les milices pro-gouvernementales ont attaqué les bureaux de quatre journaux privés. D'autres publications considérées comme favorables à l'opposition ont été interdites et beaucoup de leurs membres sont passés dans la clandestinité. En RDC, les hostilités à l'est du pays, y compris la chute temporaire de Bukavu, en juin, aux mains des rebelles soutenus par le Rwanda, se sont accompagnées d'une recrudescence des attaques contre la presse.

En Côte d'Ivoire comme en RDC, les conflits ont entraîné la résurgence inquiétante d'une propagande xénophobe et violente dans les médias, principalement dans les médias audiovisuels d'Etat et les journaux pro-gouvernementaux. Lorsque les hostilités ont repris en Côte d'Ivoire, la radiodiffusion des stations étrangères a été interrompue et les médias d'Etat ivoiriens ont commencé à diffuser une propagande virulente contre les rebelles et contre les Français, appelant les gens à descendre dans la rue. Cela ne s'est arrêté qu'après les appels du secrétaire général de l'Onu Kofi Annan et la menace de sanctions par les Nations unies. En RDC, les organisations pour la liberté de la presse et l'organisme de surveillance des médias se sont plaints de discours anti-Rwandais et anti-Tutsis dans des émissions de la télévision nationale, mais celles-ci perduraient en fin d'année.

Les gouvernements répressifs dans des pays comme le Rwanda, le Gabon et l'Ethiopie ont fréquemment invoqué le spectre des "médias de la haine" et de la violence ethnique pour réprimer un journalisme critique. Ces gouvernements citent le rôle que les médias, notamment la radio RTLM, ont joué dans l'incitation au génocide au Rwanda en 1994, où au moins 800 000 Tutsis et Hutus modérés ont été tués en moins de trois mois. Des médias liés aux dirigeants politiques hutus qui ont organisé le génocide y avaient alimenté le climat de haine ethnique et orchestré les tueries. Le gouvernement actuel du Rwanda, dominé par les Tutsis, a utilisé la RTLM comme excuse pour retarder l'ouverture de stations de radio privées.

La radio reste le média le plus populaire et le plus accessible dans la plupart des pays africains. Du coup, il est le plus sensible d'entre eux. Des pays comme le Zimbabwe, l'Erythrée, l'Ethiopie, la Guinée et la Guinée équatoriale n'ont aucune station de radio indépendante. Au Rwanda, des stations privées ont été autorisées à émettre pour la première fois depuis le génocide de 1994, mais dans le climat actuel d'intimidation par le gouvernement et d'auto-censure, elles ne diffusent que peu d'information indépendante. Au Cameroun, où le tenace président Paul Biya a été reconduit à ses fonctions après les élections d'octobre, le gouvernement a usé de règles d'autorisation opaques pour réduire au silence les radios privées diffusant des reportages qu'il n'appréciait pas.

Même dans les pays jouissant de conditions relativement favorables à la presse, les autorités ont cherché à influencer les programmations radiophoniques, en particulier au cours de périodes politiquement sensibles. En Ouganda, où l'on débat de l'introduction d'une démocratie multipartite pleine et entière, le président Yoweri Museveni a déclaré que les radios FM qui se préoccupent de politique plutôt que de développement devraient être sanctionnées. Son ministre de l'Information a, de son côté, menacé de fermer les stations qui insultent le Président. En Namibie et en Afrique du Sud, les élections présidentielles ont été émaillées d'allégations selon lesquelles les médias publics avaient donné un temps d'antenne disproportionné en faveur du parti au pouvoir.

Beaucoup de pays africains conservent une législation pénale abusive qui peut être utilisée pour menacer, détenir ou harceler les journalistes. Néanmoins, en RCA, au Sénégal et en RDC, le mouvement visant à faire lever les sanctions pénales pour les délits de presse est en train de gagner en ampleur. Afin de convaincre l'Union européenne de

lever les sanctions, le Togo a mis en œuvre des réformes qui suppriment les peines de prison pour la plupart des délits de presse. En Sierra Léone, où le directeur de journal Kamara purge une peine de deux ans d'emprisonnement, la Commission Vérité et Réconciliation a appelé le gouvernement à abolir les lois sur la sédition et les sanctions pénales en matière de diffamation. Ces initiatives sont de bonne augure mais l'histoire montre que les gouvernements africains peuvent trouver de nouvelles méthodes pour réprimer les médias critiques.

Julia Crawford, coordinatrice de programme et Alexis Arieff, associée de recherche sur l'Afrique, ont recherché et rédigé la présente section. Thomas Hughes, consultant pour le développement des médias basé en Afrique de l'Ouest, a rédigé le résumé sur le Liberia. Sunday Dare, journaliste nigerian, a contribué au résumé sur le Nigeria.

AFRIQUE DU SUD

Les médias d'Afrique du Sud, variés et sophistiqués, sont rarement la cible de violences. Les journalistes reconnaissent qu'ils sont très libres de circuler dans le pays et de critiquer les autorités. Mais les associations pour la liberté de la presse s'inquiètent de ce que les nouvelles lois antiterroristes ne deviennent une entrave au journalisme d'investigation et ne compromettent l'indépendance des journalistes.

Le Congrès national africain (ANC), au pouvoir depuis la fin de l'apartheid en 1994, en a conservé le contrôle à l'issue des élections législatives d'avril. Le parlement a réélu le président Thabo Mbeki pour un second mandat de cinq ans. Les observateurs de la presse locale assurent que les médias n'ont pas été gênés dans la couverture du scrutin.

A l'issue des élections, le gouvernement a à nouveau présenté la législation anti-terroriste qui avait été mise de côté du fait des protestations émanant des groupes de défense des libertés publiques. La Loi sur la protection de la démocratie constitutionnelle contre les activités terroristes ou y étant liées a été votée par le parlement en novembre. En fin d'année, elle n'attendait que la signature du président. Les sociétés de presse sont inquiètes de dispositions imposant à tous les citoyens, y compris les journalistes, de rendre compte aux autorités de la présence de tout terroriste présumé ou de toute information qui pourrait être reliée à des activités terroristes.

Groupes de presse et partis d'opposition se sont plaint de ce que l'organe audiovisuel public, la SABC, dont le conseil d'administration est contrôlé par des personnes favorables au gouvernement, n'a pas respecté son mandat de service public en favorisant dans sa couverture le parti au pouvoir. En janvier, la SABC a organisé une couverture en direct du discours de Mbeki présentant la plateforme électorale de l'ANC. Selon l'Institut pour la liberté d'expression, basé à Johannesburg, le même accès n'a pas été donné aux partis d'opposition. La SABC a nié être partisane et a dit que le discours de Mbeki relevait de l'intérêt public.

En septembre, l'ANC et 92 de ses députés actuels ou anciens ont menacé de poursuivre le quotidien privé This Day après que celui-ci eut nommé les personnes soupçonnées d'apparaître dans une enquête parlementaire sur l'abus de bons de transport. Le rédacteur en chef de This Day, Justice Malala, a décrit la menace de poursuite comme "rien de

moins que de l'intimidation de la part du parti au pouvoir". D'autres journalistes ont exprimé une même inquiétude sur ce qu'ils perçoivent comme une hostilité croissante du gouvernement à l'égard de la presse. Des problèmes financiers n'étant pas liés à la menace de poursuite ont contraint This Day à la fermeture, en octobre.

Mbeki a été sévèrement critiqué dans les médias sud-africains pour son refus de prendre une position forte et publique sur les violations des droits de l'homme et de la liberté de la presse au Zimbabwe voisin. Mbeki est considéré comme l'une des rares personnes qui pourraient avoir de l'influence sur le président zimbabwéen Robert Mugabe, grâce aux relations entre les deux pays et leurs dirigeants. Mbeki pense que sa politique de "diplomatie silencieuse" est la seule manière de trouver un terme à la crise du Zimbabwe, a déclaré le gouvernement en novembre.

BURUNDI

Environ 5 000 casques bleus de l'Onu sont déployés au Burundi afin de soutenir le processus de paix devant mettre un terme à une guerre civile meurtrière, ou plusieurs centaines de milliers de personnes ont été tuées depuis que des militaires tutsis ont assassiné le président hutu élu, en 1993. Malgré de longues tractations autour d'une nouvelle Constitution et le report de six mois des élections, le gouvernement de transition du président hutu Domitien Ndayizeye est parvenu à maintenir sur les rails le processus de paix entamé en 2000. Des élections sont prévues en avril 2005.

Les journalistes au Burundi continuent de faire face à de nombreuses difficultés mais ils notent un climat meilleur pour la presse en 2004 et un plus grand accès à la plupart du pays grâce à la diminution des combats.

Le nouveau projet de Constitution, qui doit faire l'objet d'un référendum populaire en 2005, garantit la liberté de la presse. Les journalistes locaux rapportent que les relations entre le gouvernement et les médias se sont progressivement améliorées depuis que, en avril 2003, Ndayizeye a remplacé à la présidence Pierre Buyoya, un Tutsi, comme prévu par les accords de paix signés à Arusha (Tanzanie), en 2000.

Les menaces et les attaques contre les journalistes par les forces de sécurité du gouvernement sont beaucoup moins fréquentes que dans le passé, disent-ils. Une nouvelle loi sur la presse, introduite en novembre 2003, a réduit les obstacles financiers et administratifs à la création de nouveaux médias, encourageant l'apparition de nouvelles radios privées en 2004.

Les stations privées ont vu leur influence croître dans la société burundaise et sont désormais en concurrence avec le média d'Etat, la RTNB. Parmi les principales radios indépendantes, qui sont financées avec l'aide de bailleurs de fonds étrangers, figurent Bonesha FM, Radio Isanganiro et Radio Publique Africaine (RPA), dont le fondateur et directeur, Alexis Sinduhije, est lauréat du Prix de la liberté de la presse 2004, décerné par le CPJ.

Créée par Sinduhije en 2001, RPA a bravé interdictions et intimidations gouvernementales pour devenir l'une des stations radiophoniques les plus populaires du pays. Bien que n'ayant pas été la première radio privée à émettre, elle a fait beaucoup pour ébranler la domination de la radio d'Etat et apporter aux Burundais une information indépendante. La station a cherché à promouvoir la paix en embauchant à la fois des Hutus et des Tutsis, y compris des anciens combattants, qui travaillent ensemble au sein de l'équipe éditoriale. Ses enquêtes courageuses, son souci de se rapprocher des gens et de parler de ce qui affecte la vie des Burundais ordinaires lui ont valu le surnom de "radio du peuple".

Par contre, les médias privés écrits demeurent pratiquement inexistantes par manque de financement et d'équipement, notamment en imprimerie. Certaines dispositions légales et des institutions archaïques menacent encore la liberté de la presse au Burundi. Les sanctions pénales demeurent dans les textes pour des délits comme l'insulte au chef d'Etat. La crainte existe que le Conseil national de la communication (CNC), qui accorde les autorisations d'émettre et veille sur la déontologie des médias, ne soit pas indépendant du gouvernement dans la mesure où ses membres sont nommés par décret ministériel. Des organisations professionnelles ou issues de la société civile proposent les candidats mais, selon les informations du CPJ, le gouvernement ne les prend pas toujours en compte.

En novembre, le CNC a refusé à RPA l'autorisation de créer une station de radio régionale en partenariat avec l'université de Ngozi, au nord du pays. Selon l'Agence France Presse, le président du CNC, Jean-Pierre Manda, a déclaré que RPA ne pouvait pas créer une "radio universitaire" car cela pourrait créer une "confusion" en matière de responsabilité. La réponse du CNC est intervenue neuf mois après la demande d'autorisation de RPA, selon Sinduhije. Aucune radio, y compris la station d'Etat RTNB, n'a d'antenne en dehors de la capitale, Bujumbura.

Les journalistes locaux disent continuer à faire face à de nombreuses difficultés, dont la violence et les menaces. Les zones rurales autour de Bujumbura demeurent dangereuses à couvrir car, en dépit du processus de paix, les rebelles majoritairement hutus des Forces nationales de libération y poursuivent les combats. De plus, de nombreux civils portent une arme, en milieu urbain comme en milieu rural.

En novembre, le président de la commission électorale du Burundi, Paul Ngarambe, a convoqué des membres de Radio Isanganiro et a menacé de fermer la station, selon une source à la direction de la radio. Ceci a eu lieu après que Radio Isanganiro eut diffusé un débat au cours duquel l'un des participants avait contesté la façon dont le gouvernement s'était occupé de la préparation du référendum constitutionnel qui avait dû être reporté. Un peu plus tard le même jour, selon la même source, le président du CNC est venu à la station exiger un enregistrement de l'émission.

Les journalistes qui traitent de sujets sensibles, comme la corruption et les violations des droits de l'homme, font l'objet de menaces et de pressions de plus en plus subtiles, selon des sources locales. Ainsi, un membre de la famille ou le partenaire du journaliste peut

être incité à faire pression sur lui ou elle. Une source du CPJ a indiqué, par exemple, qu'un fonctionnaire du ministère de la Santé a convaincu le frère d'un journaliste de faire pression sur lui pour qu'il abandonne une enquête sur le commerce illégal de produits pharmaceutiques.

CAMEROUN

Le président Paul Biya, au pouvoir depuis 22 ans, a reçu un nouveau mandat de sept ans à l'issue d'élections, en octobre, marquées par des allégations de fraude. Face à des forces d'opposition faibles et divisées, le parti de Biya au pouvoir, le Rassemblement démocratique du peuple camerounais, n'a pas eu grand besoin de faire campagne. La date du scrutin n'a pas été fixée avant mi-septembre et Biya a encore attendu cinq jours avant d'annoncer officiellement sa candidature.

En janvier, au milieu d'un mouvement pré-électoral de censure généralisé à l'encontre des médias critiques, le journal *Cameroon Tribune*, détenu par l'Etat, a publié un article intitulé : "Le Cameroun, porte-drapeau de la liberté de la presse". Alors que le Cameroun se vante d'avoir une presse privée abondante et diverse, l'article du *Tribune* a oublié de mentionner que l'autocensure est courante et que les journalistes locaux se plaignent de menaces fréquentes, d'attaques violentes et de harcèlement. En février, lors d'une conférence à Dschang, à l'ouest du Cameroun, Pius Njawé, journaliste camerounais réputé et ancien lauréat lauréat du Prix de la liberté de la presse 2004, décerné par le CPJ, a expliqué que "la répression [des médias] est devenue très sophistiquée".

Freedom FM, une radio privée mort-née à Douala, au sud-ouest du pays, a continué la bataille juridique pour récupérer ses équipements et ses bureaux, toujours fermés à la fin de l'année. Le ministère de la Communication a ordonné la fermeture de la station en mai 2003, un jour avant qu'elle ne commence à fonctionner. Freedom FM avait été lancée par Pius Njawé, qui dirige aussi le populaire journal privé *Le Messenger* et est connu pour ses commentaires politiques incisifs et son militantisme. Le ministère de la Communication a déclaré que Freedom FM n'avait pas suivi les bonnes procédures dans sa demande d'autorisation d'émettre. Njawé maintient le contraire.

Le 1^{er} janvier, les autorités ont ordonné la fermeture d'au moins dix radios locales. Selon le ministère de la Communication, elles fonctionnaient sans "autorisation officielle". Mais selon des sources d'information sur place, le gouvernement voulait en fait sévir contre les stations de radio privées avant la campagne électorale. Dans un environnement où le taux d'alphabétisation est faible et où la distribution des journaux privés est limitée, la radio est un média puissant pour faire parvenir l'information en milieu rural.

Selon l'Agence France-Presse (AFP), des agents de l'Etat ont dit aux directeurs des stations que la radiodiffusion était une affaire "trop sensible pour ne pas être contrôlée". Les journalistes locaux dénoncent l'opacité des critères retenus par le ministère de la

Communication pour accorder une autorisation d'émettre. La plupart des stations de radio et de télévision privées opèrent sans autorisation, ce qui les rend vulnérables à une mesure de fermeture s'il diffusent des reportages critiques. En 2003, les autorités ont régulièrement utilisé ce cadre réglementaire pour réduire au silence des stations privées qui diffusaient une information défavorable au gouvernement.

Selon les journalistes locaux, au cours de la campagne électorale, la Cameroon Radio Television (CRTV) s'est fait le porte-parole de Biya, ainsi même qu'un rapport, en octobre, du Conseil national de la Communication (CNC), contrôlé par le gouvernement. Ce même mois, le parti d'opposition Mouvement pour la démocratie et l'interdépendance (MDI) a rapporté, dans un communiqué de presse, que la CRTV avait cessé de couvrir le candidat du MDI Djeukam Tchameni car son discours "de nature à troubler l'ordre public". Plus tard, le MDI a décidé de boycotter les élections et a accusé le gouvernement de fraude électorale.

Pendant les élections, certains journalistes en zone rurale ont dit qu'ils avaient été empêchés de s'approcher des stations de vote alors même qu'ils avaient obtenu, au préalable, l'autorisation des autorités locales. A l'issue des élections, des gendarmes ont empêché des journalistes d'assister à une conférence de presse organisée par le principal parti d'opposition, le Front social démocratique (SDF). Selon l'AFP, le FSD entendait déclarer que son candidat, John Fru Ndi, avait obtenu plus de votes que Biya d'après leurs propres décomptes.

Les autorités ont blâmé la couverture des médias étrangers tendant à critiquer le processus électoral. Quand Radio France Internationale (RFI) a diffusé un entretien avec le cardinal catholique Christian Tumi, connu pour ses critiques à l'égard du gouvernement, dans lequel il a appelé les élections une "masquarade", le ministre de la Communication Jacques Fame Ndonga a publié un communiqué de presse détaillé attaquant RFI pour ce qu'il a appelé une "violation flagrante des lois universelles de la déontologie journalistique". Selon des journalistes locaux, Ndonga a aussi menacé d'interdire la radiodiffusion de RFI au Cameroun. A la fin de l'année, aucune action n'avait cependant été entreprise contre la station.

Des militants politiques ont parfois pris pour cible des journalistes lors de la campagne électorale. En février, des hommes non identifiés ont brutalement battu Edmond Kamguia Koumchou, rédacteur en chef du journal privé *Nouvelle Expression*, basé à Douala. Selon le Syndicat National des Journalistes du Cameroun, dont Koumchou est membre, l'agression est survenue en représailles à des articles critiquant les déclarations d'universitaires qui soutenaient la réélection de Biya.

Une autre question sensible pour la presse a été celle de la péninsule de Bakassi, riche en pétrole et revendiquée à la fois par le Cameroun et le Nigéria. En juillet, deux journalistes de la BBC ont été détenus pendant cinq jours alors qu'ils voyageaient dans la péninsule pour couvrir sa remise programmée au Cameroun, en respect d'une décision datant de 2002 de la Cour internationale de justice, basée à La Haye. En dépit de l'autorisation de se rendre à Bakassi obtenue auprès des autorités camerounaises par

Farouk Chothia, un producteur sud-africain basé à Londres, et Ange Ngu Thomas, un reporter camerounais basé à Douala, des soldats camerounais les ont arrêtés et accusés d'être des espions. Ils ont été libérés sans condition, mais Thomas a confié au CPJ qu'il continuait de recevoir des menaces anonymes.

Des sanctions pénales pour des délits de presse comme la diffamation sont encore dans la loi et sont parfois utilisées. En juillet, Eric Wirkwa Tayu, éditeur du petit journal privé *Nso Voice*, a été condamné à cinq mois de prison et une lourde amende car il aurait diffamé le maire de Kumbo, une ville du Cameroun occidental où le journal est basé. L'affaire a aussi illustré le fait que les journalistes résidant dans des zones rurales isolées peuvent faire l'objet de persécutions de la part de puissantes personnalités locales. Tayu était toujours en prison à la fin de l'année.

Les journalistes camerounais font aussi face à un manque de formation et de ressources financières. Des sources locales ont dit au CPJ que la corruption et les divisions politiques menaçaient la crédibilité des médias. En mai, une commission dirigée par Alain Blaise Batongué, journaliste chevronné et directeur du quotidien indépendant *Mutations*, a commencé à distribuer une carte de presse nationale aux journalistes. La commission comprend des employés de la presse privée et gouvernementale mais le ministère de la Communication en approuve tous les membres.

Alors que certains journalistes craignent que la commission, créée par le ministère de la Communication en coopération avec les associations locales de journalistes, devienne une autre façon pour le pouvoir de contrôler la presse privée, beaucoup ont exprimé leur espoir que la carte de presse améliore l'accès à l'information pour les journalistes ainsi que la réputation de la presse privée. Des journalistes locaux espèrent aussi que la carte de presse encourage les propriétaires des médias à offrir de vrais contrats de travail et avantages sociaux à leurs employés.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Le gouvernement du président François Bozizé a emprisonné les directeurs de deux publications de premier plan et harcelé de nombreux autres journalistes, laissant la réalité des conflits civils et d'une économie exsangue l'emporter sur l'espoir initial qu'il engagerait des réformes. Dans ce pays riche en ressources minières mais à l'instabilité chronique, Bozizé a pris le pouvoir par un coup d'état qui a renversé le président Ange-Félix Patassé, en mars 2003. Alors que le pays se préparait à des élections législatives et présidentielle au début de l'année 2005, la presse a subi une intolérance croissante de la part du gouvernement.

Selon les journalistes locaux, les tensions entre le gouvernement et les médias privés ont atteint un point critique en juillet après une vague d'accusations parues dans la presse de corruption à l'encontre de membres du gouvernement Bozizé. Dans un communiqué lu sur la radio nationale, le ministre de la Communication Parfait Mbaye a accusé "certains organes de presse" d'être "instrumentalisés pour nuire à l'image des plus hautes

personnalités de l'Etat". Le jour suivant, le procureur Sylvain N'zas a accusé la presse privée d'insulte aux autorités de l'Etat et a menacé d'engager des poursuites.

Les accusations ont coïncidé avec l'arrestation, le 8 juillet, de Maka Gbossokotto, directeur de publication du quotidien privé *Le Citoyen*, journal le plus populaire de la RCA, basé dans la capitale, Bangui. Sa mise en détention est liée à une plainte pour diffamation déposée par l'ancien directeur de la compagnie nationale d'électricité, Jean-Serge Wafio. Selon des sources locales, une série d'articles dans *Le Citoyen* avait accusé Wafio de mauvaise gestion et de détournement de fonds. Gbossokotto a été emprisonné à Bangui jusqu'à ce qu'un tribunal le condamne, le 9 août, à une peine d'un an de prison avec sursis et une amende de 500 000 francs CFA (960US\$) pour "injures publiques" à l'encontre de Wafio. Il a été remis en liberté le même jour.

L'emprisonnement de Gbossokotto a succédé à celui de Judes Zossé, directeur de publication du quotidien privé de Bangui, *L'Hirondelle*. En mars, Zossé avait été condamné à six mois de prison pour "offense au chef de l'Etat" à cause d'un article repris dans *L'Hirondelle* accusant Bozizé d'avoir personnellement pris le contrôle de la collecte de l'impôt national sur le revenu, poussant deux hauts fonctionnaires du Trésor à envisager leur démission. L'article avait initialement paru dans *Centrafrique-presse.com*, une lettre d'informations électronique basée à Paris et dirigée par l'ancien porte-parole du président Patassé, Prosper N'Douba. Zossé a été libéré en mai après une grâce présidentielle.

Ces affaires ont provoqué une vague de protestations chez les journalistes locaux, les organisations professionnelles, la société civile et les mouvements d'opposition. Le Groupement des éditeurs de la presse privée indépendante de Centrafrique (GEPPIC) a effectué un black-out d'une semaine, en juillet, pour condamner ce que les journalistes ont perçu comme une tentative du gouvernement de museler les médias.

Après sa libération, Gbossokotto a été élu à la tête de l'union locale des journalistes qui, avec le GEPPIC, a intensifié la campagne en vue de réformer le code national de la presse. Lors d'un séminaire organisé par la mission des Nations unies en RCA et le ministère de la Communication, professionnels des médias et avocats ont rédigé une législation dépenalisant les délits de presse comme la diffamation et la publication de fausses nouvelles. En août, Bozizé a déclaré qu'il soutenait la dépenalisation des délits de presse. Mais le conseil des ministres n'a pas envoyé de projet de loi devant le Conseil national de transition jusqu'à ce que le GEPPIC soulève à nouveau la question et organise des black-outs durant l'automne. Le Conseil, qui est un parlement intérimaire à statut consultatif, a approuvé la législation en novembre. A la fin de l'année, la signature de Bozizé était encore attendue.

Les journalistes font face à de nombreux défis, notamment des difficultés financières chroniques et la persistance de la violence malgré la présence d'une force régionale de maintien de la paix. Si la capitale compte plusieurs quotidiens respectés comme *Le Citoyen*, *Le Confident* et *Le Démocrate*, ils ne sont pas distribués en dehors de la région de Bangui. Les difficultés financières empêchent beaucoup de journaux privés de paraître

régulièrement. Radio Ndeke Luka, une initiative conjointe de la Fondation Hironnelle, organisation basée en Suisse de développement des médias dans les zones de conflit, et du Programme des Nations unies pour le développement, fournit un contrepoint indépendant à Radio Centrafrique, propriété de l'Etat. Mais la portée de Ndeke Luka est limitée : en dehors de Bangui, on ne peut la recevoir qu'une heure par jour en ondes courtes.

Les journalistes locaux soulignent que la violence des anciens combattants de la rébellion pro-Bozizé, des forces loyales à Patassé et des gangs criminels empêchent les reporters basés à Bangui de s'aventurer hors de la capitale pour travailler. De plus, les zones rurales manquent souvent des infrastructures élémentaires de communication, entravant aussi la circulation de l'information.

Les médias d'Etat sont moribonds sur le plan financier. En février, le ministre de la Communication Mbaye a annoncé que, en l'absence de soutien des bailleurs internationaux, la radio et la télévision d'Etat pourraient être contraintes de cesser d'émettre. Les journalistes locaux précisent que les médias d'Etat souffrent d'équipements obsolètes et endommagés par la guerre, ainsi que d'une pénurie chronique de financement.

CÔTE D'IVOIRE

Bien qu'une loi votée fin 2004 élimine les sanctions pénales pour la plupart des délits de presse, les journalistes de Côte d'Ivoire font face à des menaces beaucoup plus immédiates et dangereuses, dont le harcèlement et la violence, au milieu des tensions politiques et de l'incertitude qui se sont emparées du pays depuis le début de la guerre civile en 2002. De graves attaques contre la presse ont eu lieu tant dans le sud du pays contrôlé par le gouvernement que dans le nord tenu par les rebelles.

Le pays est demeuré divisé en 2004, les forces de maintien de la paix déployées par la France et l'Onu essayant de faire respecter un accord de paix signé en 2003 par le gouvernement, l'opposition et les rebelles. La tension a atteint un point critique lorsque, le 4 novembre, le gouvernement du président Gbagbo a opéré des frappes aériennes sur des positions rebelles dans le nord, rompant le cessez-le-feu établi depuis 2003. L'un de ces raids a touché un camp militaire français, tuant neuf soldats français et un travailleur humanitaire américain. La France, ancienne puissance coloniale, a répliqué en détruisant l'essentiel de la petite aviation militaire ivoirienne. Plusieurs jours de violence et d'émeutes anti-françaises se sont ensuivis, attisés par les médias d'Etat. Les Nations unies ont imposé un embargo sur les armes, menaçant de prendre encore d'autres sanctions. A la fin de l'année, le président sud-africain Thabo Mbeki continuait de faire le médiateur, au nom de l'Union africaine, entre le gouvernement et les rebelles.

Le 7 novembre, Antoine Massé, correspondant du journal privé *Le Courrier d'Abidjan*, a été blessé mortellement par balle alors qu'il couvrait les affrontements violents entre les troupes françaises et des manifestants dans la ville de Duékoué, à

l'ouest de la Côte d'Ivoire. Le directeur du *Courrier d'Abidjan*, Théophile Kouamouo, a affirmé que les troupes françaises avaient ouvert le feu lors de ces affrontements. Les porte-paroles de l'armée française n'ont fait aucun commentaire direct sur la mort de Massé mais le général Henri Bentegeat a reconnu que ses hommes avaient parfois ouvert le feu pour tenir à distance une foule violente et en colère, selon Associated Press.

Les raids aériens du mois de novembre ont été accompagnés par une vague sans précédent d'attaques contre la presse indépendante ou favorable à l'opposition dans la capitale économique du pays, Abidjan. Des agresseurs non identifiés ont saboté les émetteurs FM des radios internationales Radio France Internationale (RFI), BBC et Africa N°1, les réduisant au silence sur Abidjan. Le gouvernement a écarté le chef de la radio et de la télévision d'Etat pour le remplacer par un "dur". Les milices pro-gouvernementales ont attaqué les quotidiens privés *Le Patriote*, *24 Heures*, *Le Nouveau Réveil* et *Le Libéral Nouveau*, pillant et détruisant équipements et archives. Elles ont mis le feu aux bureaux du *Patriote*, de *24 Heures* et du *Libéral Nouveau*, qui ont été gravement endommagés et n'ont pu reparaître. Le gouvernement a aussi interdit la distribution de neuf journaux privés, dont les quatre qui ont été attaqués. Ce n'est que début décembre qu'ils ont réapparu dans les kiosques.

Après le remplacement de la direction dans l'audiovisuel public, la radio et la télévision nationales ont diffusé une propagande xénophobe, anti-française et anti-rebelles. Elles ont aussi appelé la population à descendre dans la rue et à se dresser contre les Français. Des dizaines de milliers de personnes ont répondu à l'appel et plusieurs journées de violences et de pillage ont suivi, entraînant l'évacuation de milliers d'étrangers. Les émissions de "haine" se sont arrêtées après que Juan Mendez, le conseiller de l'Onu pour la prévention du génocide, a prévenu que la situation pourrait être référée auprès de la Cour pénale internationale.

En janvier, un tribunal militaire d'Abidjan a condamné l'officier de police ivoirien Théodore Séry Dago à 17 années de prison pour le meurtre du correspondant de RFI Jean Hélène, tué d'une balle dans la tête par Séry Dago en 2003. On ne sait toujours pas si Séry Dago a agi seul ou non et ce qu'a motivé le meurtre, mais l'avocat de RFI, Olivier Desandre, a accusé les médias ivoiriens d'avoir encouragé des sentiments anti-français dans leur couverture de la guerre civile.

En juillet, RFI a décidé de fermer son bureau d'Abidjan faute de sécurité. La plupart des agences de presse internationales avaient déjà quitté la Côte d'Ivoire pour s'installer dans des pays voisins en 2003. En août 2004, cependant, les Nations unies ont lancé une radio en Côte d'Ivoire, appelée ONUCI FM, dans le cadre de son opération de maintien de la paix. La station entend couvrir l'ensemble du pays et diffuser à la fois en français et dans des langues locales. Les organisations de droits de l'homme et les observateurs indépendants espèrent que cela aidera à contrecarrer la propagande des médias locaux qui sèment la discorde.

La pression de la France est largement perçue comme ayant aidé à faire en sorte que le procès du meurtrier de Hélène soit rapidement mené. Une enquête française a aussi

accru la pression sur les autorités ivoiriennes à propos de la disparition, le 16 avril à Abidjan, de Guy-André Kieffer, journaliste indépendant de nationalités française et canadienne qui était aussi consultant en affaires dans les secteurs lucratifs en Côte d'Ivoire du café et du cacao. Kieffer avait mené de nombreuses enquêtes dans ces secteurs, dont certaines avaient dénoncé la corruption. Il avait aussi collaboré à la lettre d'informations économiques africaines basée à Paris, *La Lettre du Continent*. La famille et les amis de Kieffer précisent qu'il avait reçu des menaces de mort avant sa disparition.

Fin mai, les autorités ivoiriennes ont détenu Michel Legré, un beau-frère de la première dame de Côte d'Ivoire, et l'ont inculpé de complicité d'enlèvement, séquestration et assassinat, bien que le corps de Kieffer n'a pas été trouvé. Legré est la dernière personne connue à avoir vu Kieffer vivant, selon des informations parues dans la presse nationale et internationale. Dans sa déposition devant un juge français, il aurait accusé plusieurs hauts responsables du gouvernement Gbagbo d'être impliqués dans la disparition de Kieffer. L'enquête judiciaire française fait suite à une plainte déposée par la femme de Kieffer devant un tribunal à Paris. La France et la Côte d'Ivoire ont un traité bilatéral de coopération judiciaire qui date d'avant l'Indépendance, en 1960.

Les attaques contre les journalistes ivoiriens sont le plus souvent menées en toute impunité. En mars, les forces de sécurité gouvernementales ont systématiquement visé les journalistes couvrant les manifestations de l'opposition. Beaucoup d'entre eux ont rapporté avoir été harcelés, arrêtés, battus et menacés, y compris une femme journaliste qui a été menacée de viol et de mort.

De graves violations de la liberté de la presse ont aussi été commises dans le nord tenu par les rebelles. Les journaux d'Abidjan y sont peu distribués à cause des problèmes de sécurité, tandis que les rebelles censurent les émissions de la télévision et de la radio nationales, selon l'Union nationale des journalistes de Côte d'Ivoire.

Amadou Dagnogo, correspondant du quotidien indépendant *L'Inter* dans la ville de Bouaké sous contrôle de la rébellion, a disparu pendant presque deux mois après avoir dit à son directeur qu'il avait reçu des menaces de la part des rebelles. Lorsqu'il a réapparu fin octobre, il a déclaré au CPJ qu'il avait été embarqué de force dans un véhicule, le 22 août, par des militants de Guillaume Soro, chef du mouvement rebelle des Forces nouvelles qui contrôle Bouaké. Soro était aussi le ministre des Communications dans le gouvernement d'union nationale, bien qu'il en ait été suspendu provisoirement à la fin de l'année. Selon Dagnogo, ses ravisseurs l'ont battu et torturé, disant qu'ils n'aimaient pas ses articles.

Dagnogo avait écrit sur une division au sein du mouvement rebelle et allégué que des atrocités avaient été commises par les hommes de Soro. En juin, des heurts avaient éclaté entre les forces de Soro et des combattants loyaux à son rival, le commandant rebelle Ibrahim Coulibaly, connu sous le nom de Ib. Certaines sources locales disent que *L'Inter* est perçu comme favorable à Coulibaly et publie fréquemment des articles tirés de son site Internet.

En avril, Gaston Bony, présentateur à la radio et directeur de l'hebdomadaire *Le Venin*, a été condamné à six mois de prison pour avoir diffamé le maire d'Agboville, une ville au nord d'Abidjan. La plainte était fondée sur des articles qu'il avait écrits où il accusait le maire de corruption. La santé de Bony s'étant détériorée en prison, il a bénéficié d'une remise en liberté provisoire après quatre mois. Considéré comme ayant purgé sa peine, il ne risque pas de retourner en prison, selon son avocat interrogé par le CPJ en fin d'année. C'était la première fois depuis l'arrivée de Gbagbo au pouvoir, en 2000, qu'un journaliste était condamné et emprisonné pour son travail en Côte d'Ivoire.

En décembre, le Parlement a voté une nouvelle loi abrogeant les sanctions pénales pour des délits de presse comme la diffamation et la publication de fausses nouvelles, les remplaçant par de lourdes amendes. Les tribunaux pourront aussi prononcer une suspension provisoire de la publication. La loi requiert aussi que les éditeurs de journaux soient soutenus par une société et qu'ils remplissent les conditions établies dans la convention collective du secteur de la presse. De plus, la législation cherche à renforcer la structure et les pouvoirs des organes de régulation existants, comme le fait une autre nouvelle loi sur l'audiovisuel. Les organisations de journalistes espèrent que ces lois aideront à améliorer le niveau professionnel.

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Les conditions se sont quelque peu améliorées pour la presse en République démocratique du Congo (RDC) depuis la signature d'un accord de paix entre le gouvernement du président Joseph Kabila et les principaux groupes rebelles, en décembre 2002, qui a mis fin à quatre années d'une guerre civile dévastatrice. Cependant, les journalistes locaux continuent d'endurer harcèlement, poursuites judiciaires et emprisonnement. Ils ont aussi été la cible de violentes attaques dans certaines parties du pays, notamment l'Est où des combats sporadiques ont lieu entre les anciennes milices de la rébellion et les forces gouvernementales. Bien que la Constitution de transition, adoptée en 2003 dans le cadre des accords de paix, garantisse la liberté de la presse, les représentants des médias soulignent que le gouvernement a peu fait pour que cela soit respecté dans la pratique.

Selon les accords de paix, Kabila dirigera le gouvernement de transition jusqu'en 2005, assisté de quatre vice-présidents issus des partis politiques d'opposition et des groupes rebelles. En juin 2005, la RDC doit tenir ses premières élections démocratiques depuis l'Indépendance, en 1960. Mais le gouvernement est en proie à une crise à la fois politique, militaire et économique et son contrôle sur l'instable partie orientale du pays demeure précaire. Lorsque les rebelles soutenus par le Rwanda ont pris le contrôle de la ville de Bukavu, à l'est du pays, en juin, la tension politique qui s'est ensuivie a été accompagnée d'attaques croissantes contre la presse tant de la part du gouvernement que des forces rebelles.

Une délégation du CPJ qui a visité la RDC au cours des deux premières semaines de juin a pu y confirmer la détérioration des conditions pour la presse. Au cours des deux

mois de la crise de Bukavu, le gouvernement a émis au moins trois directives pour restreindre la couverture des évènements par la presse; les autorités ont jeté en prison au moins quatre journalistes; et des agresseurs qui auraient été dirigés par un officier de l'armée ont sévèrement passé à tabac un autre.

Fin mai, alors que les combats débutaient autour de Bukavu, le gouvernement a prévenu, dans un communiqué, toutes les stations de télévision et de radio qu'il leur était "strictement interdit de diffuser des messages pouvant aggraver la situation". Le 5 juin, le ministre alors en charge de la Presse et de l'information, Vital Kamerhe, a convoqué les directeurs de médias dans la capitale, Kinshasa, et leur a adressé un nouvel avertissement. Le 12 juin, il a distribué une circulaire prévenant les médias contre "des paroles qui pourraient démoraliser les Forces armées congolaises" ou contre le fait de "traiter avec légèreté les événements malheureux qui menacent le processus de paix". Il a aussi brandi la menace de poursuites judiciaires.

Lors de leur prise de Bukavu, les rebelles ont fermé par la force les trois principales radios communautaires de la ville, menacé leurs directeurs, les contraignant à s'enfuir. Les rebelles ont aussi tué le frère du directeur de radio Joseph Nkinzo, le prenant à tort pour Nkinzo. Après leur retrait de Bukavu, le 9 juin, les rebelles sont restés dans la région et ont, un peu plus tard, pris pour cible un autre journaliste, le forçant à prendre la fuite après qu'il eut écrit un article accusant les rebelles de violations des droits de l'homme.

En décembre, tandis que de nouveaux affrontements se déroulaient dans l'Est entre les forces loyalistes et des dissidents de l'armée soutenus par le Rwanda, le nouveau ministre de la Presse et de l'Information Henri Mova Sakanyi a dénoncé la visite au Rwanda de onze journalistes congolais de la presse privée. Les journalistes, qui avaient couvert les combats dans l'est de la RDC, se sont rendus dans la capitale rwandaise, Kigali, où ils ont interviewé le président rwandais Paul Kagamé, selon l'organisation congolaise de défense de la liberté de la presse Journaliste en danger (JED). La déclaration du ministre les a accusés d'avoir quitté illégalement le pays et de répandre la propagande du Rwanda. JED a déclaré que les journalistes avaient obtenu les autorisations nécessaires pour voyager et qu'ils avaient agi professionnellement. L'organisation a accusé le ministre de vouloir empêcher les journalistes congolais de voyager à l'étranger et de prononcer des menaces voilées à l'encontre de la presse.

Les journalistes congolais disent continuer de travailler sous la menace constante de l'emprisonnement. Les lois en RDC, notamment la Loi sur la presse de 1996 et le Code pénal, contiennent une large gamme de "délits de presse" relevant du pénal. Elles sont fréquemment utilisées pour mettre en prison les journalistes et souvent sans respecter la procédure. Les journalistes osant critiquer ceux qui possèdent le pouvoir politique, militaire ou financier sont le plus en danger. En mars, Jean-Denis Lompoto, directeur de publication de l'hebdomadaire satirique *Pili-Pili*, a été emprisonné pendant une semaine sur une plainte en diffamation après qu'il eut accusé de corruption le ministre des Mines Eugène Diomi Ndongala. Au cours de la visite du CPJ en juin, trois journalistes étaient en "détention préventive" dans la prison de Kinshasa dans le cadre de poursuites pour diffamation. En l'espace de deux mois, les trois journalistes ont bénéficié d'une remise en

liberté “provisoire”. A la fin de l’année, il n’y avait eu aucune suite à ces dossiers, selon JED qui remarque que de telles affaires atteignent rarement le stade du procès.

En juin encore, le journaliste Gustave Kalenga Kabanda a passé environ deux semaines en prison pour avoir filmé la luxueuse résidence à Gemena de Jean-Pierre Bemba, l’un des quatre vice-présidents de la RDC. Selon JED, Bemba l’a accusé d’espionnage et de violation de propriété. En septembre, Freddy Monsa Iyaka Duku, directeur de publication du quotidien respecté de Kinshasa *Le Potentiel*, a été arrêté et détenu une nuit sur une plainte déposée par le vice-président Arthur Z’Ahidi Ngoma après la publication d’un article sur une querelle de propriété foncière entre Ngoma et une société privée.

Plusieurs cas ont été repertoriés par le CPJ où les forces de sécurité du gouvernement ont attaqué la presse en 2004. En août, des agents des services nationaux de renseignement ont violemment investi les locaux de Radio Hosanna, une station évangélique de Lumumbashi, au sud du pays, et l’ont fermée après que la radio eut diffusé un sermon accusant le gouvernement d’être corrompu et d’avoir mal géré l’économie nationale. Sept employés ont été arrêtés avant d’être relâchés trois jours plus tard. Le 18 octobre, un tribunal à Lubumbashi a acquitté le pasteur responsable de ce sermon et il a été immédiatement libéré, selon JED. Le même jour, les forces de sécurité ont remis à la station ses équipements confisqués.

Beaucoup de journalistes congolais reconnaissent le besoin d’améliorer le niveau professionnel et d’éviter la propagande ethnique et politique. Trois nouveaux organismes de régulation ont récemment été lancés pour superviser la presse, dont deux ont été créés par des journalistes: la Haute autorité sur les médias (HAM), une agence publique établie dans le cadre des accords de paix; l’Observatoire des médias congolais (OMEC); et la Commission de la carte de presse de l’Union nationale de la presse congolaise (UNPC). Un congrès national sur le journalisme, en mars 2004, a créé l’OMEC et l’UNPC.

La HAM comprend des représentants de tous les partis du gouvernement de transition. Il peut imposer des sanctions comme la suspension de programmes audiovisuels qu’il considère en infraction avec la loi. Son président est Modeste Mutinga, un journaliste chevronné, ancien lauréat du Prix de la liberté de la presse décerné par le CPJ et fondateur du quotidien kinois *Le Potentiel*. Les journalistes locaux et les organisations de défense de la liberté de la presse ont accueilli favorablement la nomination de Mutinga et ils espèrent qu’elle garantira l’indépendance de la HAM. Mais ils ont aussi exprimé leur inquiétude que cet organe fasse l’objet de pressions politiques.

L’OMEC, qui comprend principalement des journalistes professionnels, est un organe d’auto-régulation et traite des plaintes touchant à la déontologie. Il peut faire des réprimandes publiques et recommander le retrait d’une accréditation de presse. Son président, Polydor Muboyayi, est un journaliste connu et le directeur d’un autre quotidien kinois, *Le Phare*.

Le congrès sur le journalisme qui s'est tenu en mars a aussi pris des mesures pour revitaliser l'Union nationale de la presse, l'UNPC (anciennement UPC), et a créé en son sein une commission de la carte de presse. Kabeya Pindi Pasi, président de l'UNPC, a déclaré que l'organisation propose que tous les membres de la profession doivent avoir une carte de presse et que celle-ci requiert un contrat de travail et un diplôme en journalisme ou l'équivalent. Un comité de discipline de l'UNPC pourrait suspendre ou retirer sa carte de presse à un journaliste s'il considère que le journaliste a agi de façon non déontologique. Charles Dimandja, directeur de l'information à la station privée de télévision RTKM, dirige la commission.

Avec ces organes de régulation en place, les journalistes locaux disent que le gouvernement devrait lever les sanctions pénales pour délits de presse. Ils soulignent aussi que ces nouvelles institutions devront être indépendantes et résister aux pressions politiques, notamment pour garantir une couverture libre et professionnelle des élections prévues en 2005.

ERYTHRÉE

Trois ans après la répression brutale avec laquelle le gouvernement a fermé les médias indépendants et jeté en prison un grand nombre de ses opposants, l'Erythrée demeure le principal "emprisonneur" de journalistes en Afrique. Dix-sept journalistes étaient encore en prison fin 2004 dont la plupart dans des lieux de détention secrets, selon les recherches du CPJ.

La politique répressive du gouvernement a laissé le pays sans la présence même symbolique d'une presse privée et avec fort peu d'attention de la part des médias internationaux. En septembre, le gouvernement a expulsé Jonah Fisher, un reporter de la BBC et de Reuters qui était alors le seul correspondant étranger en Erythrée. Depuis, l'Agence France-Presse a envoyé un correspondant.

L'économie erythréenne s'est détériorée et les tensions se sont accrues avec ses voisins mais la couverture médiatique de ces questions cruciales a été rare dans la mesure où le journalisme indépendant n'est pas toléré. Le Soudan a accusé l'Erythrée d'entraîner et d'armer les rebelles dans la guerre du Darfour, région occidentale du Soudan, accusation que les responsables erythréens ont rejeté. L'Ethiopie, avec qui l'Erythrée a eu un conflit frontalier meurtrier, a refusé jusqu'à la fin du mois de novembre d'accepter une décision de 2002 de la commission indépendante sur les frontières accordant à l'Erythrée la ville disputée de Badme. Les deux pays avaient promis de respecter la décision de la commission dans le cadre des accords de paix de 2000.

La tension a aussi augmenté autour des patrouilles des forces de l'Onu le long de la frontière disputée avec l'Ethiopie. En mai, les Nations unies ont déclaré que l'Erythrée avait illégalement détenu son personnel local et restreint le mouvement de ses véhicules, tandis que l'Erythrée accusait les casques bleus de l'Onu de crimes dont des actes de pédophilie et "l'usage de la monnaie nationale comme papier hygiénique", selon la BBC.

La répression du gouvernement contre les médias indépendants a commencé le 18 septembre 2001, une semaine après les attaques terroristes contre les Etats-Unis, alors que tous les regards étaient fixés sur New York et Washington. Elle est intervenue un an après la fin de la guerre frontalière avec l’Ethiopie, à un moment où certains responsables politiques appelaient aux réformes démocratiques et où les éditorialistes de la poignée de journaux privés en Erythrée faisaient la promotion de la démocratie et des droits de l’homme. Amnesty International a rapporté que “des milliers” de personnes critiques du gouvernement se trouvaient encore dans des prisons secrètes en 2004.

“Les conditions de détention dans ces prisons secrètes, telles que décrites par des prisonniers relâchés ou s’étant évadés, sont extrêmement dures”, a rapporté Amnesty International en mai. “Beaucoup de prisonniers sont détenus dans des cellules bondées dans des sous-sols où ils peuvent à peine voir la lumière du jour. (...) Beaucoup seraient morts en détention à la suite de tortures ou d’absence de soins.”

Aucun journaliste emprisonné n’a été formellement mis en accusation pour un crime particulier en dépit du fait que la loi erythréenne interdit de détenir quelqu’un plus de trente jours sans charge. Le régime du président Asaias Aferwerki a refusé de donner toute information sur la santé, le lieu de détention ou le statut juridique des journalistes emprisonnés. Par contre, il les a accusés d’être des espions étrangers et des mercenaires. Répondant à une question du CPJ lors d’une conférence de presse à Washington, en mai, l’ambassadeur d’Erythrée aux Etats-Unis, Girma Asmerom, a déclaré que les détenus n’étaient pas des journalistes mais “des agents payés par l’ennemi”. Il a ajouté que “la plupart d’entre eux” étaient incarcérés pour “des raisons de sécurité nationale”.

Aferwerki a écarté l’idée même d’une presse libre. “Qu’est-ce qu’une presse libre ? Il n’y a de presse libre nulle part”, a-t-il déclaré à Fisher dans un reportage publié sur le site internet de la BBC. “Cela n’existe pas en Angleterre ; cela n’existe pas aux Etats-Unis. Nous aimerions d’abord savoir ce qu’est la presse libre.”

En septembre, malgré les protestations de la BBC et de Reuters, les autorités ont donné à Fisher trois jours pour quitter le pays. “Aucune explication ne m’a été donnée mais j’ai la chance d’être un étranger”, a écrit Fisher. “Si j’avais été Erythréen, j’ai peu de doute que je serais aujourd’hui en prison.” Fisher, qui a fait des reportages sur les violations des droits de l’homme en Erythrée, a indiqué qu’il avait fait face à “un enchaînement de difficultés de plus en plus grandes” aboutissant à son expulsion. Environ trois semaines avant d’être contraint de partir, Fisher note que le ministre erythréen de l’Information Ali Abdu Ahmed l’a accusé de faire “des reportages racistes, négatifs”.

Les quelques journalistes locaux qui ont continué d’envoyer des reportages aux organisations internationales après la répression de 2001 ont été harcelés, incarcérés ou ont eu leur accréditation de presse retirée. En juillet 2003, les autorités ont arrêté le correspondant de Voice of America (VOA) Aklilu Solomon après un reportage sur le chagrin des familles d’appelés tués lors de la guerre contre l’Ethiopie. Son reportage contredisait les commémorations officielles célébrant leur “martyre”. Les autorités ont

prétendu que Solomon avait été pris pour terminer son service militaire même si VOA a dit qu'il avait des documents montrant qu'il bénéficiait d'une exemption médicale. Selon les informations du CPJ, Solomon a été détenu sans contact avec l'extérieur dans un conteneur en métal de transport maritime à la prison d'Adi Abeto, près de la capitale Asmara.

En octobre, selon les médias d'Etat et l'Agence France-Presse (AFP), le gouvernement a annoncé qu'il confinerait les cafés Internet à des "centres de recherche et d'éducation" non précisés. Le ministre de l'Information a dit à l'AFP que cette décision visait à protéger de la pornographie les mineurs. Mais des informations du CPJ indiquent que l'objectif est de bloquer l'accès aux sites indépendants ou d'opposition sur Internet, censurant ainsi l'un des derniers moyens d'échanger des informations avec le monde extérieur.

ETHIOPIE

Au cours de la campagne pour les élections de 2005, le parti au pouvoir du Front démocratique révolutionnaire des peuples d'Ethiopie (EPRDF) a fait l'objet de critiques grandissantes de la part de journalistes locaux et d'organisations internationales de presse pour son hostilité à l'égard de la presse privée nationale. Les autorités ont continué à emprisonner les journalistes pour leurs reportages et à en pousser d'autres à se taire sur des sujets sensibles comme les luttes internes au gouvernement et les relations tendues entre l'Ethiopie et ses voisins. Tout au long de l'année 2004, les journalistes locaux et les organisations internationales de défense de la liberté de la presse ont réclamé au gouvernement éthiopien la révision d'un projet de loi répressif sur la presse, mais avec peu de succès.

En Ethiopie, la presse écrite privée est essentiellement concentrée sur la capitale, Addis Abeba, où plusieurs journaux en langue locale ou en anglais présentent une variété de points de vue. Dans la Proclamation sur la presse N°34 de 1992, des poursuites pénales peuvent être engagées contre des journalistes pour des délits comme la diffamation, l'incitation à la violence et la publication de fausses nouvelles. Les poursuites peuvent durer des années et les journalistes sont régulièrement mis en prison pour avoir été incapables de payer la caution ou pour être absent lors d'une audience au tribunal. Beaucoup de journalistes ont de multiples poursuites contre eux qui sont toujours en instance.

En septembre, Tewodros Kassa, ancien rédacteur en chef de l'hebdomadaire en amharic *Ethiop*, a été libéré après deux ans et trois mois de prison. Kassa avait été condamné à deux ans d'emprisonnement en juillet 2002 pour diffamation et "dissémination d'une fausse information pouvant inciter la population à la violence politique". En juin, alors qu'il était encore derrière les barreaux, Kassa avait été condamné à trois mois de prison en plus pour une autre plainte en diffamation datant de 2000. Au moins quatre autres journalistes sont passés par la prison en 2004.

Les autorités ont eu recours aux tribunaux pour harceler les journalistes qui écrivent sur des questions sensibles comme les combats périodiques impliquant des groupes ethniques et des mouvements ethniques sécessionnistes. En mai, le rédacteur en chef de l'hebdomadaire en amharic *Seife Nebelbal* a été poursuivi pour "incitation à la séparation d'une région qui a été établie de manière constitutionnelle". La plainte a été déposée après la publication par le journal d'un éditorial défendant les droits des membres du groupe ethnique des Oromos à faire sécession de l'Ethiopie. L'Ethiopie est divisée en régions administratives basées sur une majorité ethnique, en respect de la Constitution de 1994, mais le Front de libération oromo (OLF) a combattu depuis des années pour la création d'un Etat indépendant, Oromia, au sud de l'Ethiopie.

En mars, des manifestations violentes d'étudiants oromos ont provoqué une répression à l'encontre des Oromos, dont des journalistes employés par l'Etat. Entre mars et mai, au moins dix journalistes oromos travaillant dans des médias publics ont fui le pays, affirmant être victimes de persécution. De plus, deux journalistes oromos travaillant à la Télévision éthiopienne, propriété de l'Etat, ont été arrêtés et mis en prison en mai. Selon des sources locales, Shiferu Insemmu et Dhabasa Wakjira ont été accusés d'aider l'OLF. Il n'est pas clair si ces arrestations proviennent de leur travail journalistique.

La tension entre l'Ethiopie et l'Erythrée voisine est un autre sujet sensible pour la presse. L'Erythrée a fait sécession de l'Ethiopie en 1993 et les deux pays ont eu un conflit frontalier dévastateur entre 1998 et 2000. Un processus de paix soutenu par l'Onu a vacillé du fait du refus de l'Ethiopie d'accepter la décision d'une commission indépendante qui a accordé la ville frontalière disputée de Badme à l'Erythrée. En décembre, Wosonseged Gebrekidan, rédacteur en chef de *Ethiop*, a été poursuivi pour incitation de l'armée à la rébellion à la suite d'un article publié en 2003 accusant le gouvernement de ne pas faire assez pour éviter que Badme ne soit abandonné à l'Erythrée. En novembre 2004, le gouvernement éthiopien a annoncé qu'il accepterait, sur le principe, l'exécution de la décision de la commission.

Etant donné la réglementation éthiopienne déjà dure en la matière, les journalistes ont été consternés par un projet de loi sur la presse dévoilé en 2003. Ses dispositions comprennent des restrictions sur qui peut pratiquer le journalisme, sur les mécanismes contrôlés par le gouvernement d'enregistrement et d'autorisation des médias et sur la création d'un Conseil de la presse contrôlé par le gouvernement qui serait chargé de préparer et de faire respecter un code de déontologie. La loi maintient aussi des sanctions pénales lourdes pour les délits de presse, dont des peines de prison allant jusqu'à cinq ans. Alors que le ministre de l'Information Bereket Simon a promis que le projet de loi devrait favoriser "un journalisme constructif et responsable", les journalistes locaux craignent que la loi ne mine la liberté de la presse et ne soit utilisée pour museler les médias à l'occasion de la campagne pour les élections législatives de 2005.

En juillet 2004, en réponse aux protestations locales et internationales sur le fait que le projet de loi avait été rédigé sans la contribution des journalistes et des médias, le gouvernement a organisé un débat avec quelques membres des médias locaux. En septembre, après d'autres discussions avec des représentants d'organisations

professionnelles internationales, Bereket a déclaré qu'il reverrait plusieurs articles controversés du projet, dont les dispositions sur le Conseil de la presse et les restrictions sur la confidentialité des sources journalistiques. Selon un communiqué de l'Institut international de la presse, dont les représentants ont participé aux discussions, le ministre a aussi accepté de revoir les critères d'enregistrement et d'autorisation demandés aux journalistes et aux directeurs de journaux. Des articles dans la presse locale ont cité le ministre disant qu'il était favorable à l'élimination des sanctions pénales pour les délits de presse. Cependant, aucun de ces changements annoncés au projet de loi n'avait été confirmé à la fin de l'année.

Le gouvernement a levé en janvier l'interdiction pesant sur l'Association des journalistes éthiopiens de la presse libre (EFJA), après des élections disputées au cours desquelles un nouveau comité exécutif a été élu. En novembre 2003, au milieu des vives protestations de l'EFJA et de ses membres contre le projet de loi sur la presse, le gouvernement avait fermé l'organisation. Les autorités affirmaient que l'EFJA n'avait pas déposé d'audit certifié de son budget au cours des trois dernières années. Mais certains journalistes locaux disent qu'il s'agissait là d'un prétexte des autorités pour fermer une organisation qui avait vivement critiqué le gouvernement et attiré l'attention internationale sur la grave situation dans laquelle se trouve une presse nationale menacée.

En décembre 2003, les autorités avaient empêché le comité exécutif de l'EFJA de conduire des actions aussi limitées que le recrutement d'un comptable pour réaliser l'audit et la tenue de l'élection tardive d'un nouveau comité exécutif. Puis, en janvier 2004, le ministère de la Justice s'est inséré à ce processus, convoquant deux réunions des membres, peu suivies. Au cours de la seconde réunion, les membres d'un nouveau comité exécutif ont été élus, à la suite de quoi l'interdiction de l'organisation a été levée. Cependant, tout au long de l'année 2004, les médias d'Etat et les agents gouvernementaux ont, selon des sources locales, prévenu les membres de l'ancien comité exécutif qu'il leur était interdit de communiquer avec des médias et des organisations étrangères.

Lors d'une conférence de presse en avril, le nouveau comité exécutif a accusé de corruption l'ancien comité. De telles allégations avaient été faites à l'encontre de l'ancien président de l'EFJA Kifle Mulat dans des médias locaux privés et publics depuis la suspension de l'organisation. La querelle entre l'ancien comité exécutif et le nouveau a continué tout au long de l'année, chaque camp affirmant être la direction légitime de l'EFJA et refusant de reconnaître l'autre.

En décembre, la Haute cour fédérale a rendu sa décision sur une plainte déposée en février par les membres de l'ancien comité exécutif contre le ministère de la Justice, qu'ils accusaient d'ingérence dans les affaires internes de l'EFJA. La cour a tranché en faveur de l'ancien comité exécutif, affirmant que l'interdiction prononcée contre ses membres devait être levée et que l'élection des dirigeants tenue en janvier était nulle et non avenue. En fin d'année, il n'était pas clair quelles mesures seraient prises par les membres de l'association.

Dans la mesure où moins de la moitié de la population est alphabétisée en Ethiopie, la radio est un média puissant de diffusion de l'information. Si une législation autorisant les diffuseurs privés a été passée en 1999, le gouvernement a, depuis, toujours reporté son accord sur les demandes d'autorisation déposées. En juin, Bereket a déclaré que les autorisations pour les radios privées seraient délivrées avant les élections. Mais il a aussi averti que le report de l'autorisation de stations privées était nécessaire car elles pourraient s'avérer dangereuses pour la société, selon le quotidien privé d'Addis Abeba, *The Reporter*.

L'agence d'information du parti au pouvoir Walta a annoncé en juillet que l'Agence audiovisuelle éthiopienne prendrait "les mesures de contrôle appropriées quant à la dissémination d'une information juste et équilibrée" sur les ondes une fois que les stations privées seraient autorisées. En septembre, le ministère a annoncé que seulement deux fréquences FM seraient libérées, provoquant les protestations des sociétés privées. A la fin de l'année, il y avait plus d'une douzaine de candidats pour les deux fréquences disponibles et aucune n'avait été accordée.

Début décembre, la police a arrêté deux hommes accusés d'exploiter une radio FM non autorisée dans la région orientale de Harari. Selon des sources locales, la station diffusait des programmes produits localement sur la religion, la santé et des questions culturelles.

GABON

Le président Omar Bongo, en fonction depuis 37 ans, a maintenu un contrôle solide sur le pouvoir dans ce pays d'Afrique centrale riche en pétrole, où les mouvements d'opposition sont faibles et la presse prise sous les assauts de la bureaucratie. En 2004, le Conseil national de la communication (CNC), un organisme de régulation des médias contrôlé par le gouvernement, a continué de censurer les médias privés, provoquant les protestations des journalistes locaux.

En mars, selon *L'Union*, propriété de l'Etat et unique quotidien au Gabon, le premier ministre Jean-François Ntoutoume Emane a prévenu les journalistes locaux qu'ils devaient "faire la police en leur sein" et se garder de "la mauvaise foi qu'ils mettent à salir soit les institutions de la République, soit ceux qui les incarnent". Dans le passé, le CNC a suspendu des publications pour des articles qu'il a appelé "attentatoires à la liberté et à la dignité des institutions de la république gabonaise".

Les déclarations du premier ministre viennent après que le gouvernement et le CNC ont créé une Commission nationale de la carte de presse qui a appelé les journalistes locaux à soumettre une demande d'accréditation. Si les cartes de presse demeuraient facultatives à la fin de l'année, les journalistes indépendants craignent qu'elles deviennent un autre outil de contrôle de la presse par le gouvernement. Le président de la commission, Joseph Loembé, n'a rien fait pour dissiper cette inquiétude lorsqu'il a annoncé en février que les cartes permettraient aux autorités de se débarrasser des

“imposteurs” journalistiques et de “séparer le bon grain de l’ivraie”. La commission a aussi recommandé que les cartes de presse soient utilisées pour déterminer quels journalistes ont accès à l’information officielle et qu’il soit requis pour toute nouvelle société de presse d’avoir au moins deux titulaires de cartes de presse dans son personnel. Aucune de ces recommandations n’était effective à la fin de l’année.

Jean-Yves Ntoutoume, secrétaire général de l’Association des professionnels de la presse écrite libre (APPEL), a protesté contre la Commission comme beaucoup d’autres journalistes gabonais. En février, une déclaration de l’APPEL “dénonce avec la plus grande fermeté cette mascarade orchestrée par le CNC”. Ntoutoume a déclaré à l’Agence France-Presse (AFP) que les cartes relevaient d’une tentative du gouvernement de “ficher” les journalistes.

Pendant ce temps, le CNC a continué de harceler et de censurer la petite presse privée du Gabon. En novembre, le CNC a interrompu pendant plus de deux semaines la station privée Radio Télévision Nazareth (RTN). Selon *L’Union*, lors d’une réunion le même mois avec le CNC et des représentants du gouvernement, Emame a déclaré que la station avait violé la déontologie journalistique en diffusant des images crues d’accidents de la route. Mais les journalistes locaux ont de leur côté signalé que la suspension de RTN était due à des reportages traitant de la médiocre qualité de vie de beaucoup de citoyens gabonais.

En décembre, le CNC a fermé le journal satirique privé *Gabon Show* à cause de “imbroglio juridique persistant de nature à jeter un trouble dans l’existence de cet organe de presse”. Selon une dépêche de l’AFP, cette fermeture pourrait être liée au reportage dans cette publication sur l’arrestation de Noel Ngwa Nguema. Célèbre critique du gouvernement et ancien directeur du bimensuel indépendant interdit *Misamu* (Les nouvelles), Nguema a été arrêté en novembre avant d’être inculpé pour trafic d’armes.

Les coûts élevés d’imprimerie et les bas salaires rendent difficiles aux journalistes et aux publications de rester indépendants, expliquent les journalistes locaux. Ils ajoutent que s’il existe une poignée de journaux solvables, beaucoup sont financés par des membres du gouvernement et peuvent devenir les pions de luttes de pouvoir politiques.

En mars, la police a fait une descente dans les bureaux du bimensuel *L’Autre Journal*, qui ne fonctionne pourtant pas. Elle a déclaré au directeur de la publication Anaclet Segalt qu’elle n’avait pas trouvé ce qu’elle cherchait, mais elle a confisqué l’annuaire du personnel du journal, selon l’AFP. Le CNC avait suspendu ce journal privé indéfiniment en décembre 2003 pour avoir publié des articles qui pourraient “troubler l’ordre public”. Si *L’Autre Journal* a effectivement publié des articles critiques à l’égard du gouvernement, des sources locales indiquent que sa fermeture pourrait être liée à l’identité de son propriétaire, Zacharie Myboto, ancien ministre devenu critique du gouvernement et candidat potentiel à l’élection présidentielle.

L’emprisonnement des journalistes est rare au Gabon mais les journalistes locaux continuent d’avoir affaire à une loi sur la presse répressive qui prévoit des peines de

prison pour des délits comme la diffamation. En septembre, Bongo a déclaré lors d'une réunion avec des éditeurs qu'il remplacerait les peines de prison par des amendes pour les délits de presse. Mais aucune suite n'avait été donnée à cette promesse à la fin de l'année.

GAMBIE

L'assassinat, en décembre, du journaliste chevronné et militant de la liberté de la presse Deyda Hydera a attisé une peur croissante parmi les journalistes et ponctué une année marquée par des incendies criminels, des menaces et une législation répressive ayant pour cible les médias indépendants de ce petit pays d'Afrique de l'Ouest. Le président Yahya Jammeh et le parti au pouvoir de l'Alliance pour la réorientation patriotique et la construction (APRC) ont tardé à condamner ces attaques intensifiées sur la liberté de la presse et à en déférer les auteurs devant la justice.

Hydera, directeur de la rédaction et copropriétaire du journal indépendant *The Point* ainsi qu'opposant de premier plan à une nouvelle législation répressive, a été tué d'une balle dans la tête dans la nuit du 16 décembre par des agresseurs non identifiés alors qu'il rentrait chez lui en voiture depuis son bureau dans la capitale Banjul. Personne n'a été inculqué sur le moment. Hydera, qui était aussi un correspondant de l'Agence France-Presse (AFP), écrivait des éditoriaux dans *The Point* qui critiquaient fréquemment le gouvernement.

Son assassinat a provoqué une vague de condamnations chez les journalistes à travers toute l'Afrique et a entraîné une semaine de blackout par la presse locale indépendante. Environ 300 journalistes gambiens – pratiquement toute la profession – ont organisé une marche de protestation dans Banjul. Mais le meurtre a secoué les médias indépendants du pays. *The Point* ne paraissait plus en fin d'année. Abdoulie Sey, rédacteur en chef de *The Independent*, un bi-hebdomadaire critique, a démissionné car sa famille craignait pour sa vie. D'autres propriétaires de journaux ont indiqué au CPJ que leurs membres envisageaient de faire la même chose.

L'assassinat a eu lieu à peine deux jours après que l'Assemblée nationale eut voté des amendements répressifs au Code pénal et à la Loi sur les journaux. Un amendement au Code pénal instaure des peines de prison obligatoires de six mois à trois ans pour des propriétaires de médias et pour des journalistes qui seraient condamnés pour avoir publié un contenu diffamatoire ou "séditieux". Un autre impose des peines de prison de six mois au minimum pour publication ou diffusion de fausses nouvelles et autorise l'Etat à confisquer toute publication jugée "séditieuse".

L'amendement à la Loi sur les journaux augmente la caution demandée à chaque propriétaire d'une publication et étend cette obligation aux médias audiovisuels. En général, les propriétaires déposent une caution sous la forme d'une propriété personnelle comme une maison, qui peut être confisquée s'ils perdent un procès en diffamation. Les amendements de décembre augmentent la caution de 100 000 dalasis (3,348 \$US) à 500 000 dalasis (16,740 \$US), une somme prohibitive pour beaucoup en Gambie.

Face à une plainte déposée par les journalistes indépendants, l'Assemblée nationale a abrogé, le 13 décembre, la loi controversée sur la Commission nationale des médias. Cette mesure de 2002 demandait aux journalistes et aux médias de s'enregistrer auprès de la Commission pour obtenir des autorisations renouvelables chaque année.

Mais il y a eu peu d'autres bonnes nouvelles en 2004. En avril, un incendie criminel a détruit la nouvelle imprimerie de *The Independent*. Selon des sources locales, des hommes armés ont investi le bâtiment abritant l'imprimerie à Kanifing, une banlieue de Banjul, ont arrosé d'essence les équipements et y ont mis le feu. Trois employés ont été blessés. Le journal a repris sa parution en louant d'autres équipements mais l'attaque a grevé ses finances.

Connu pour ses fréquentes critiques à l'encontre du gouvernement, *The Independent* avait déjà été ciblé. En octobre 2003, trois hommes non identifiés avaient mis le feu au siège du journal à Banjul, contraignant le personnel à déménager provisoirement. Les journalistes de *The Independent* accusent la police de n'avoir rien fait bien que de multiples menaces contre le journal leur aient été signalées.

Des incendiaires ont encore frappé en août en mettant le feu à la maison du correspondant de la BBC Ebrima Sillah à Jambur, un village à plusieurs kilomètres de Banjul. Sillah était à l'intérieur quand le feu s'est déclaré mais il a pu en sortir indemne.

Avant l'attaque, des lettres de menace critiquant la couverture du gouvernement de Jammeh par le journaliste ont été envoyées à la BBC et à Demba Jawo, président de l'Union de la presse gambienne. En juillet, la BBC à Londres a reçu un courrier électronique des "Green Boys", groupe se présentant comme des militants de l'APRC. "Nous ne resterons pas assis les bras croisés pendant que notre président est inutilement critiqué", prévient le message. "Que votre correspondant tire la leçon du journal *The Independent*. (...) C'est le dernier avertissement que nous lui adressons."

Quelques jours avant l'attaque sur la maison de Sillah, une lettre anonyme a été déposée à la maison de Demba Jawo le critiquant ainsi que la presse nationale indépendante pour sa couverture politique et accusant les journalistes d'avoir un parti pris contre le président. "Très bientôt, nous allons donner une bonne leçon à l'un de vos journalistes", menaçait-elle.

Les "Green Boys" n'ont pas été identifiés bien que certaines sources locales soupçonnent qu'ils comptent des soldats de l'armée gambienne parmi eux, ainsi que de jeunes militants de l'APRC. En janvier, des membres se revendiquant de ce groupe ont envoyé une lettre de menaces au directeur de la rédaction de *The Independent*, Yorro Jallow, l'avertissant de cesser de critiquer Baba Jobe, un membre puissant de l'APRC qui fut plus tard emprisonné sur des accusations de corruption.

A la fin de l'année, personne n'avait été poursuivi en relation avec aucun des incidents criminels – y compris l'incendie criminel, en 2000, contre la radio indépendante

de Banjul Radio 1 FM – et Jammeh ne s’était pas distancié publiquement de leurs auteurs.

GUINÉE ÉQUATORIALE

Depuis 1979, après avoir renversé son oncle et l’avoir fait exécuter, le président Teodoro Obiang Nguema a dirigé d’une main de fer ce petit pays d’Afrique centrale riche en pétrole. La Guinée équatoriale a l’une des pires réputations en matière de respect des droits de l’homme sur le continent. C’est aussi l’un des rares pays africains à n’avoir virtuellement pas de presse privée.

Si la Constitution garantit la liberté de la presse, toute critique du gouvernement dans la presse locale n’est pas tolérée. Le pouvoir a aussi fait preuve d’une hostilité grandissante à l’encontre de la presse étrangère après la diffusion d’informations sur la fraude électorale et sur la corruption endémique du gouvernement. Ancienne colonie espagnole, la Guinée équatoriale est le seul pays hispanophone d’Afrique et cette isolement linguistique aggrave les difficultés auxquelles font face les journalistes étrangers.

Tous les médias audiovisuels sont la propriété de l’Etat sauf RTV-Asonga, station de télévision et de radio privée qui appartient au fils du président, Teodorino Obiang Nguema. Un rapport du département d’Etat relate que la radio d’Etat a “décrit le président Obiang comme “le dieu du pays” qui a tout pouvoir sur les hommes et les éléments... et qui “peut décider de tuer sans que personne ne lui demande de comptes””. Selon des sources du CPJ, la radio d’Etat Radio Malabo diffuse régulièrement des chants avertissant les gens qu’il seront écrasés s’ils parlent contre le régime.

Une poignée de journaux privés sont autorisés mais n’ont pas paru depuis plus d’un an à cause de pressions politiques et financières, selon l’Association pour la liberté de la presse et la liberté d’expression en Guinée équatoriale (ASOPGE-Libre), qui se trouve en exil en Espagne. Tous les journaux sont soumis à la censure du ministère de l’Information. Les correspondants de journaux espagnols comme le quotidien *El Mundo* n’ont pas pu obtenir de visa pour couvrir les élections législatives et municipales d’avril, au cours desquelles le Parti démocratique de Guinée équatoriale, au pouvoir, a remporté une victoire écrasante au milieu d’accusations de fraude. Pendant la campagne électorale, les médias d’Etat chantaient les louanges d’Obiang et parlaient des militants de l’opposition comme des “ennemis” de l’Etat, selon ASOPGE-Libre.

En mai, une équipe de la chaîne de télévision australienne Channel 9 a été expulsée sans explication officielle alors que ses cinq membres avaient obtenu un visa de dix jours. Ils s’y étaient rendus pour un reportage sur le boom de l’industrie pétrolière, l’affectation des revenus nationaux du pétrole et les profits tirés par le président, selon un reporter de Channel 9, Richard Carleton. Trois jours après leur arrivée dans la capitale Malabo, raconte-t-il, un ministre du gouvernement les a avertis : “Si vous prenez l’avion qui part

ce soir pour Madrid, personne ne sera jeté en prison.” Une heure plus tard, quand l’équipe est en train de partir, les autorités ont confisqué des cartes-mémoire de leurs ordinateurs.

La Guinée équatoriale est devenue l’un des principaux producteurs africains de pétrole après la découverte, au milieu des années 1990, de gisements offshore. Mais la majeure partie de la population demeure désespérément pauvre. En juillet, un rapport du Congrès américain a allégué que Obiang et sa famille avaient déposé plusieurs millions de dollars tirés des revenus du pétrole dans la banque américaine Riggs. Des nouvelles du rapport ont seulement atteint la Guinée équatoriale par le canal de la chaîne de télévision espagnole TVE, relayée par satellite dans le pays. Le gouvernement a catégoriquement rejeté les accusations et sévi à l’encontre de ceux osant relayer de telles critiques.

Selon des articles dans la presse internationale, le ministre de l’Information Alfonso Nsue Mokuy a accusé les médias internationaux et, en particulier, la télévision espagnole de vouloir destabiliser le pays. Il a prévenu les sociétés locales qui offrent des abonnements aux chaînes étrangères par satellite de ne pas diffuser les programmes pouvant porter atteinte à la sécurité nationale. De plus, selon ASOPGE-Libre, le gouvernement a menacé TVE de poursuites judiciaires ainsi que les Equato-Guinéens en exil qui ont traduit le rapport du Congrès américain de l’anglais vers l’espagnol et l’ont mis sur Internet.

Par contre, le gouvernement encourage la couverture médiatique quand elle sert ses intérêts. En mars, le gouvernement a annoncé avoir déjoué une tentative de coup d’Etat organisée par le dirigeant de l’opposition en exil Severo Moto et des services secrets étrangers. Les médias d’Etat ont donné à la tentative de coup une large couverture, affirmant que les conspirateurs étaient surtout des étrangers et “des aventuriers qui allaient commettre un massacre et un bain de sang dans la population de Guinée équatoriale”. Les organisations de droits de l’homme soulignent que le gouvernement a l’habitude d’annoncer des coups d’Etat manqués servant d’excuse à la répression de l’opposition. Certains analystes, pourtant, disent que l’incident de mars a pu être réel étant donné des luttes de pouvoir au sein de l’élite dirigeante.

KENYA

Le gouvernement du président Mwai Kibaki, dont l’élection en décembre 2002 a mis un terme à des décennies de règne du parti de l’Union nationale africaine du Kenya (KANU), a eu du mal en 2004 à garder sa promesse électorale d’éradiquer la corruption et de relancer l’économie. Il a échoué à respecter les échéances pour l’adoption d’une nouvelle Constitution, que la Coalition nationale arc-en-ciel de Kibaki avait promis de présenter dans les cent jours après sa prise de fonction. Les tractations continuaient à la fin de l’année sur cette nouvelle constitution qui n’a toujours pas été présentée.

Sous la critique de médias kenyans fougues et divers, les autorités ont montré quelques signes inquiétants d’intolérance vis-à-vis de la presse. En dépit de quelques initiatives du gouvernement pour mettre un terme aux abus en matière de droits de

l'homme dans le pays, le CPJ a appris qu'un journaliste avait été mis en prison dans l'ouest du pays pendant onze mois sur des accusations fallacieuses.

Peter Makori, journaliste indépendant basé dans la ville de Kisii, à l'ouest du Kenya, a été arrêté, poursuivi pour le meurtre de deux chefs locaux et détenu de juillet 2003 à mai 2004 sans procès. Il a déclaré au CPJ avoir été torturé alors que des agents de sécurité essayaient de lui faire avouer le double meurtre. Le journaliste a finalement été libéré après que le ministre de la Justice eut prononcé un non-lieu et que la Haute Cour eut ordonné sa relâche. Makori pense que des fonctionnaires locaux ont conspiré pour le maintenir en détention à cause de ses reportages accusant de viol et de meurtre une milice locale qui est soutenue par le "district commissioner" (administrateur local). Certains de ces reportages ont été diffusés sur la radio BBC juste avant son arrestation en juin 2003. Au moment de son arrestation, il enquêtait aussi sur la corruption de fonctionnaires locaux.

Plusieurs organisations kenyanes de droits de l'homme se sont saisies de l'affaire Makori. L'Union des journalistes du Kenya (KUJ) a dit au CPJ qu'elle croit que la détention de Makori est liée à son travail de journaliste et qu'elle enquête sur son cas.

Une autre affaire pénale impliquant un journaliste s'est poursuivie en 2004. En septembre 2003, *The Sunday Standard* publiait des extraits des aveux à la police des suspects du meurtre de Dr Crispin Odhiambo Mbai, qui présidait une commission clé de la Conférence pour la révision constitutionnelle du Kenya. Mbai a été tué le 14 septembre 2003 dans ce que certains considèrent comme un assassinat politique. Le directeur de la rédaction du *Sunday Standard*, David Makali, fut détenu deux jours en 2003 et inculpé, en compagnie d'un officier de police, pour vol de cassette vidéo à la police. Le journal, dont l'article original sur les aveux faisait référence à un rapport de police et non à une cassette, a nié avoir jamais eu de cassette vidéo de la police. Makali a plaidé non coupable.

L'accusation s'est ensuite transformée en vol de copie de cassette. Makali a aussi été inculpé de trafic de biens volés, une infraction qui peut être punie de sept ans de prison. Le 9 septembre 2004, après avoir entendu six témoins de l'accusation, le juge principal en charge de ce dossier a décidé que Makali doit aussi présenter des témoins à décharge. Cette ordonnance est intervenue en dépit du fait qu'aucun des témoins de l'accusation n'a pu confirmer que la cassette "volée" a jamais existé, selon les articles de la presse locale, et que la police n'a jamais retrouvé de cassette. Beaucoup de journalistes locaux disent que le procès est politiquement motivé et destiné à intimider la presse.

Autre initiative qui a inquiété les partisans de la liberté de la presse : la création, en mars, par le ministre de l'Information Raphaël Tuju d'un panel consultatif pour examiner les plaintes contre les médias audiovisuels, dont la très écoutée radio indépendante Kiss FM 100. Cette démarche est intervenue après que le ministre de l'Eau Martha Karua a déposé une plainte contre la station et deux de ses présentateurs qui l'avaient critiqué sur les ondes après son refus de leur accorder un entretien. Beaucoup ont craint que ce panel

soit une façon de protéger les membres du gouvernement de la critique des médias et de donner à une censure officielle un vernis de respectabilité.

Dans un premier temps, des représentants importants des médias – comme le secrétaire général de la KUI, Ezekiel Mutua, le directeur général du groupe de presse Nation, Wilfred Kiboro, et le directeur exécutif du *East African Standard*, Tom Mshindi – ont participé au panel. Puis tous trois l'ont quitté. Mutua a déclaré que le gouvernement voulait utiliser le panel pour museler la presse et fermer Kiss FM, qui est connu pour ses critiques à l'encontre des fonctionnaires du gouvernement. En juillet, un tribunal a interdit au gouvernement de recevoir le rapport du panel consultatif ou d'agir sur ses recommandations, statuant que Tuju avait outrepassé ses pouvoirs en créant ce panel. La décision du tribunal a fait suite à une action judiciaire entreprise par Kiss FM. Du fait de ce jugement, le panel ne fonctionne plus.

Le gouvernement a aussi déposé un projet de loi visant à réguler les médias audiovisuels au Kenya mais l'a enterré après les protestations des propriétaires de médias et des journalistes locaux. Les dispositions proposées auraient interdit les sociétés de détenir plus d'un type de média, ce qui aurait nui aux grands groupes de presse kenyans. Mutua, secrétaire général de la KUI, a confié au CPJ que le Conseil de l'industrie de la presse – qui compte des représentants de tous les types de médias et inclut l'union des journalistes – est en train de prendre des mesures pour relancer un organe d'auto-contrôle des journalistes, connu sous le nom de Conseil des médias. Les membres du Conseil ont tenu leur première réunion en novembre.

Les autorités ont par ailleurs réprimé les feuilles à scandales, journaux diffusant les derniers potins sur les célébrités et autres personnages publics, mais publiant aussi des analyses politiques critiques et exposant les méfaits présumés des politiciens. En janvier, la police a procédé à une rafle dans les kiosques de la capitale, Nairobi, et dans d'autres villes, confisquant des milliers d'exemplaires de plusieurs feuilles à scandales et maintenant en détention une vingtaine de vendeurs de ces journaux. La police a aussi opéré une descente à l'imprimerie de *The Independent* et a saisi ses équipements. Précédant ces mesures, le ministre de la Justice Amos Wako a accusé les publications de violer la Loi sur les livres et journaux, une législation répressive que le parti au pouvoir avait promis d'abandonner au cours de sa campagne électorale de 2002. Selon Mutua, secrétaire général de la KUI, certaines des publications visées étaient enregistrées et opéraient en conformité avec la loi.

Les journalistes locaux ont déclaré au CPJ qu'ils pensaient que les saisies et arrestations étaient liées au contenu de ces publications. Ils disent que la décision de s'attaquer à ces publications pourrait avoir été provoquée par des articles parus sur la vie privée de Kibaki ou par d'autres détaillant la corruption présumée du gouvernement. La KUI a condamné les raids de la police comme étant des attaques contre la liberté de la presse.

En septembre, des hommes masqués qui auraient prétendu être des officiers de police en civil ont fait une descente dans les bureaux de deux feuilles à scandales, *The*

Independent et *Weekly Citizen*, saisissant les ordinateurs et le matériel d'impression. La police a nié avoir connaissance de ces raids et l'équipement n'a jamais été récupéré. Cependant, des articles dans la presse généraliste ont affirmé qu'une branche de la police, connue comme la police administrative, avait conduit les raids. Le directeur du *Weekly Citizen*, Tom Alwaka, a déclaré que, avant le raid, il avait reçu des coups de téléphone anonymes demandant s'il "avait une information" sur un rapport sensible d'une commission d'enquête demandée par le gouvernement à propos d'attributions de terres frauduleuses. Alwaka a déclaré au quotidien indépendant *The Nation* que son interlocuteur téléphonique lui avait proposé une grosse somme d'argent pour ne pas publier l'article et qu'il lui avait répondu qu'il n'avait pas un tel article.

D'abord réticents à soutenir cette presse alternative, les médias généralistes ont néanmoins rallié sa défense. Dans un éditorial publié en septembre, *The Nation* écrit : "Les histoires salaces et articles à sensation qui figurent souvent dans ce que certains appellent la "presse alternative" ne sont peut-être pas du goût de tous, mais nous demeurons convaincus que, dans l'intérêt de la liberté de la presse, notre soutien à nos confrères journalistes doit être solide."

LIBÉRIA

Les conditions de travail pour la presse libérienne se sont grandement améliorées depuis que le président Charles Taylor s'est retiré du pouvoir et a accepté l'exil offert par le Nigéria, en août 2003, sous la pression d'une rébellion meurtrière. Le départ de Taylor a ouvert la voie à des accords de paix entre les principaux groupes rebelles et le gouvernement, apportant une relative stabilité au pays. Cependant, des années de guerre civile et de répression brutale sous Taylor ont dévasté les médias.

Pendant les six années de sa présidence, Taylor a impitoyablement réprimé les partis d'opposition et les militants de la société civile pour consolider son pouvoir et a eu recours tant à la censure qu'à l'intimidation et à la violence brutale pour discipliner la presse. En 2003, alors que les combats s'intensifiaient entre les forces de Taylor et la rébellion des Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie (LURD), la presse locale s'est largement arrêtée de fonctionner, les journalistes entrant dans la clandestinité de peur d'être la cible de l'un ou l'autre des belligérants. Plusieurs sociétés de presse furent attaquées et pillées au cours de la guerre et des dizaines de milliers de dollars d'équipements furent perdus ou endommagés.

Dans le cadre des accords de paix de 2003, Gyude Bryant, ancien homme d'affaires ayant milité en faveur de réformes démocratiques, a été choisi comme chef du gouvernement de transition composé, en partie, de représentants des groupes rebelles et d'anciens membres du gouvernement Taylor. Dans son discours d'inauguration, en octobre 2003, Bryant a déclaré : "Ce gouvernement encouragera et mettra en application la liberté d'expression et de la presse, qui sont parmi les principes fondamentaux de la bonne gouvernance."

Le défi reste immense. Si aucun journaliste n'a été emprisonné en 2004, beaucoup ont fait face à des poursuites au pénal prévues par des lois répressives. En janvier, quatre journalistes et l'ancien directeur commercial de l'hebdomadaire privé *Telegraph* ont été poursuivis pour "malveillance criminelle", une accusation parfois utilisée par des membres du gouvernement Taylor pour harceler les journalistes tenaces. Ces poursuites font suite à un article alléguant que le ministre de la Sécurité nationale, Losay Kendor, avait détourné des fonds publics. L'affaire a été portée devant la Cour pénale où elle demeurait à la fin de l'année.

En juillet, le Liberia Petroleum Refining Company (La Compagnie des raffineries de pétrole du Libéria, LPRC) a entamé une procédure pour malveillance criminelle contre Crispin Tulay et Cheechiay Jablason, rédacteur et rédacteur adjoint d'un hebdomadaire privé de Monrovia, *Vanguard*. La plainte porte sur un article accusant la LPRC d'avoir conclu un marché illégal sur du pétrole avec la société West Oil pour financer "la machine de terreur de Taylor", selon des sources locales. L'affaire était aussi devant la Cour pénale en fin d'année.

En octobre, 140 experts des médias et journalistes locaux ont participé à la Conférence nationale sur la loi et les politiques en matière de médias, organisée à Monrovia par le ministère de l'Information, l'Union de la presse au Libéria et l'Unesco. Parmi d'autres recommandations, les participants ont insisté pour que soient levées les sanctions pénales pour les délits de presse, en accord avec les standards internationaux. Il a aussi été recommandé que des mécanismes efficaces d'auto-régulation soient établis pour exercer un contrôle des médias. A la suite de la conférence, un groupe d'experts comprenant des membres du gouvernement a été constitué pour travailler sur la réforme législative.

Depuis la fin du régime Taylor et du conflit violent qui l'a accompagné, les menaces et les attaques contre les journalistes par des forces de sécurité gouvernementales ou d'autres groupes ont considérablement diminué. Mais, tandis que la sécurité pour les journalistes s'est beaucoup améliorée en 2004 avec l'extension dans le pays du contrôle des forces de maintien de la paix de l'Onu, certaines attaques ont été rapportées.

En février, un membre de l'ancien groupe rebelle du LURD a agressé Mike Jabeteh, un reporter du quotidien privé de Monrovia *The Analyst*. L'agression a eu lieu dans la ville de Tubmanburg, à l'ouest de Monrovia, où Jabeteh était allé couvrir le désarmement volontaire en cours du LURD. Selon des sources d'information locales, le membre du LURD a accusé Jabeteh de "raconter des mauvaises choses" sur les dirigeants civils du LURD.

En août, un autre reporter de *The Analyst*, J. Nathaniel Daygbor, a été battu par un officier de police alors qu'il essayait de faire un reportage sur une bagarre entre un résident de son quartier à Monrovia et un soldat de l'Onu. Selon des articles de la presse locale, l'officier a été suspendu pendant un mois après une enquête du ministère de la Justice.

Avec un taux d’alphabétisation inférieur à 50 %, selon l’Unesco, la radio est la plus importante source d’information au Libéria. En septembre, les journalistes se sont inquiétés de la suspension de Raymond Zarbay, nouveau directeur de la société audiovisuelle privée Ducor Broadcasting Corporation (DC). Selon des sources locales, cette suspension a fait suite à un reportage selon lequel le gouvernement de transition dirigé par Bryant avait été sifflé au cours d’un voyage à Buchanan, au sud de Monrovia. Les associations locales de journalistes ont protesté contre la mesure de suspension, soulignant que le directeur exécutif de DC, Fred Bass Golokeh, était l’un des conseillers de Bryant. Zarbay a démissionné en octobre, qualifiant sa suspension de “illégal et visant uniquement à interdire au public une information nécessaire à sa survie et visant à supprimer la liberté de la presse”.

En novembre 2003, Bryant a levé une interdiction de trois ans imposée par Taylor sur la très populaire Star Radio, créée à l’initiative de l’organisation suisse Fondation Hirondelle, qui a gagné plusieurs prix pour ses projets de développement des médias en zones de conflit. Malgré l’espoir que la radio émettrait à nouveau en 2004, un manque de financements l’en a empêchée.

En plus des attaques sur la presse, les journalistes locaux voient les difficultés financières et le manque de formation comme les plus gros obstacles auxquels il font face. En dépit de plusieurs projets de formation avec financement international, un nombre important de journalistes n’a pas reçu de formation journalistique professionnelle, selon des sources locales. Il s’y ajoute que, dans une économie nationale exsangue, seuls quelques médias font du profit.

MOZAMBIQUE

La presse est devenue florissante au Mozambique depuis 1992, après seize ans d’une guerre civile dévastatrice. Cependant, les journalistes sont toujours hantés par le meurtre, en 2000, de Carlos Cardoso, assassiné pour ses enquêtes tenaces sur un scandale de corruption, en 1996, mettant en cause la Banque commerciale du Mozambique (BCM), contrôlée par l’Etat. Bien que ceux qui ont commis le meurtre ont été jugés et condamnés, les journalistes locaux s’inquiètent que les commanditaires du crime soient encore en liberté.

Des dizaines de publications privées s’ouvrent à des opinions diverses et critiquent fréquemment le Front de libération du Mozambique (Frelimo) au pouvoir, ainsi que le principal parti d’opposition, la Résistance nationale du Mozambique (Renamo), qui comprend les anciens membres du mouvement de rébellion. Les radios privées et communautaires ont proliféré et les journalistes locaux louent la station d’Etat Radio Mozambique – seule station de radio émettant sur l’ensemble du territoire – pour sa couverture journalistique indépendante.

En novembre, le parlement mozambicain a approuvé une version amendée de la précédente Constitution, qui inclut des articles élargissant la liberté d’expression et de la

presse. La Constitution originale, votée en 1990, rendait déjà illégale la censure d'Etat et défendait le droit des journalistes à protéger leurs sources. Les nouveaux amendements garantissent l'expression "des idées et courants divers d'opinion" dans les médias d'Etat. Un article limitant le droit des journalistes à écrire sur ce qui pourrait porter atteinte "aux domaines de la politique étrangère et de la défense nationale" a été enlevé, selon l'agence de presse d'Etat AIM.

Six hommes accusés du meurtre de Cardoso ont été condamnés à de lourdes peines de prison en janvier 2003. En juin 2004, sept hommes étaient reconnus coupables pour corruption à la BCM, dont deux étaient déjà détenus pour le meurtre de Cardoso. Au cours du procès pour ce meurtre, plusieurs accusés ont dit que Nyimpine Chissano, un fils du président Joaquim Chissano, avait donné l'ordre d'assassiner le journaliste. Des responsables de la justice ont annoncé en janvier 2003 l'ouverture d'une enquête distincte sur l'implication de Nyimpine. Cependant, fin 2004, aucune suite n'avait été rendue publique. Les journalistes locaux espèrent que l'affaire pourra progresser après le retrait du président Chissano, en décembre.

En mai, l'inquiétude a grandi sur l'implication de responsables haut placés dans l'assassinat de Cardoso. En effet, Anibal Antonio dos Santos Jr., qui purgeait une peine de 28 ans de prison pour avoir dirigé l'escadron de la mort ayant commis le meurtre, s'est évadé d'une prison de haute sécurité dans la capitale, Maputo. La presse locale a accusé la prison de défaillance et a allégué que Dos Santos, connu sous le surnom d'Anibalzinho, avait été aidé par des personnes influentes. Plusieurs officiers de police ont été détenus en rapport avec l'évasion avant d'être relâchés.

Ce n'est pas la première fois qu'Anibalzinho s'échappe de prison. En septembre 2002, dans l'attente du procès, il s'était évadé une première fois avant d'être recapturé en Afrique du Sud et renvoyé au Mozambique.

Fin mai, Anibalzinho a demandé un statut de réfugié au Canada après avoir été interpellé par Interpol à Toronto. Le Canada ne dispose pas de traité d'extradition avec le Mozambique. La procédure s'est poursuivie tout au long de l'année 2004 sur le statut du meurtrier condamné, en dépit des vives protestations des amis et de la famille de Cardoso ainsi que des associations de défense de la liberté de la presse comme Journalistes canadiens pour la liberté d'expression qui a soutenu que Anibalzinho devait être renvoyé en prison au Mozambique. Mi-décembre, la demande de réfugié d'Anibalzinho a été rejetée et l'affaire est depuis dans l'attente d'une décision finale du ministre de l'Immigration du Canada sur le fait de savoir si Anibalzinho sera extradé.

Les journalistes locaux ont confié au CPJ que la corruption demeure une question sensible pour la presse. Si les journalistes sont rarement emprisonnés au Mozambique, les sanctions pénales pour diffamation demeurent dans les textes et peuvent avoir un effet refroidissant pour les journalistes. En juin, le bureau du ministre de la Justice a menacé d'une action judiciaire la feuille d'informations quotidienne privée *Diario de Noticias* (Les nouvelles du jour) pour la publication d'articles affirmant que Chissano avait fait pression sur le ministre de la Justice afin qu'il n'enquête pas sur les accusations de

corruption. En fin d'année, aucune action n'avait été entamée mais *Diario de Noticias* a décrit la déclaration du ministre de la Justice comme "une menace claire à la liberté de la presse", selon AIM.

En décembre, Chissano se retirant après 18 ans de pouvoir, le Mozambique a tenu des élections présidentielles et législatives. Les journalistes locaux ont déclaré au CPJ qu'ils avaient pu couvrir les élections sans harcèlement notable. Le candidat du Frelimo de Chissano, le riche homme d'affaires Armando Guebuza, a remporté plus de 60 % des votes sur la base d'un programme devant accélérer les réformes économiques et combattre la corruption. Selon les journalistes locaux, Guebuza a aussi promis de renforcer les droits individuels, dont la liberté d'expression et de la presse.

Les observateurs internationaux ont déclaré que, s'il y a eu quelques irrégularités, elles n'ont pas été suffisantes pour altérer le résultat. Un fait plus inquiétant a été la faible participation : moins de 50 % des votants. Le dirigeant de la Renamo et candidat à l'élection présidentielle Afonso Dhlakama a rejeté les résultats, alléguant de fraudes massives, et a annoncé que les candidats de la Renamo ne prendraient pas leurs sièges au parlement.

En octobre, au cours de la campagne électorale, les autorités de la ville d'Angoche, située au nord du pays et bastion de la Renamo, ont détenu trois hommes en les accusant de diffamation à l'égard du chef de l'Etat parce qu'ils transportaient des tracts politiques critiquant Chissano et le Frelimo. Entre autres allégations, les prospectus accusaient Chissano d'être derrière le meurtre de Cardoso, selon AIM. D'après des sources locales, au moins l'un des trois hommes était encore en détention à la fin de l'année.

NIGÉRIA

Une année après la réélection du président Olusegun Obasanjo, ce pays d'Afrique occidentale riche en pétrole a continué de lutter contre la corruption généralisée et les tensions internes. Bien que le Nigéria soit le plus grand producteur de pétrole en Afrique, plus des trois quarts de ses 130 millions d'habitants vivent dans la pauvreté.

Alors que la liberté de la presse s'est améliorée depuis l'élection présidentielle de 1999 qui a mis fin au gouvernement militaire, les journalistes locaux s'inquiètent des signes que donne l'administration Obasanjo de vouloir emprunter les pratiques répressives du passé pour intimider la presse. Le 4 septembre, des agents armés des Services de la sécurité d'Etat (SSS) ont forcé, à l'aide de massues, les bureaux du journal privé de Lagos *Insider Weekly*, saisissant documents, équipement et argent, selon des sources locales. Deux employés du magazine au moins ont été détenus plusieurs jours avant d'être relâchés sans charge. L'ensemble du tirage de l'édition du 5 septembre a été confisqué, les locaux ont été scellés, les serrures remplacées. D'autres employés sont entrés dans la clandestinité, craignant pour leur sécurité.

Plus tard, la SSS a publié une déclaration accusant *Insider Weekly* “d’attaquer, de dénigrer et d’humilier la personne et la fonction du président et commandant en chef ainsi que des notables du gouvernement” et a défendu l’opération par des raisons de sécurité nationale. La déclaration énumère des articles publiés dans le magazine depuis 2001 dont la SSS dit qu’ils ont insulté ou sapé la présidence. Ils comprennent un article comparant Obasanjo à l’ancien dictateur tristement célèbre, le général Sani Abacha, et un autre suggérant que Obasanjo voudrait amender la Constitution pour lui permettre d’être candidat à un troisième mandat. Obasanjo a déclaré qu’il ne chercherait pas à se représenter, même si les spéculations persistent sur ses intentions.

La réaction à la descente policière a été prompte, de nombreux journaux privés publiant des éditoriaux critiquant le gouvernement. Le recours à la SSS pour harceler les médias était une tactique courante sous Abacha.

Les craintes se sont encore accrues lorsque, le 8 septembre, la SSS a investi les bureaux du magazine de Lagos *Global Star* et, le jour suivant, ont arrêté le consultant éditorial Isaac Umunna. La SSS a détenu pendant huit jours Umunna, qui est aussi le rédacteur général du mensuel basé à Londres *Africa Today*, avant de le relâcher sans charge. Umunna a déclaré au CPJ que sa détention était liée à des articles dans le *Global Star* sur le Mouvement pour la réalisation de l’Etat souverain du Biafra, qui cherche à fonder un Etat indépendant dans l’est du Nigéria pour les membres du groupe ethnique Igbo. En 1967, trois Etats à l’est du pays avaient essayé de faire sécession sous le nom de la République du Biafra, déclenchant une sanglante guerre civile de trois ans.

Insider Weekly, connu pour sa position critique à l’égard du gouvernement d’Obasanjo, a déjà été ciblé dans le passé. Mais les journalistes locaux ont été surpris par l’action de la SSS contre *Global Star*, une nouvelle publication peu connue et peu diffusée.

Les journalistes nigériens ont poursuivi leur long et, pour l’instant, vain effort en faveur de la Loi sur la liberté de l’information qui donnerait aux journalistes et aux citoyens un plus grand accès à l’information gouvernementale et offrirait une protection à ceux voulant dénoncer le gouvernement. Le projet de loi est resté en panne à l’Assemblée nationale depuis qu’il a été présenté, il y a plus de cinq ans, par une coalition de mouvements issus de la société civile. La chambre des représentants a voté la loi en août, mais le Sénat et Obasanjo doivent encore la ratifier.

Les tensions ethniques, religieuses et politiques demeurent des sujets sensibles pour la presse. Les journalistes locaux disent être menacés et harcelés lorsqu’ils couvrent les points chauds du pays. Les factions en conflit accusent les journalistes de partialité et le gouvernement accuse les médias de faire du sensationnalisme sur le dos des crises. A la suite de heurts meurtriers entre ethnies rivales chrétiennes et musulmanes, Obasanjo a déclaré, en mai, l’état d’urgence dans l’Etat du Plateau, suspendant le gouverneur de la région, faisant dissoudre l’assemblée législative et nommant le général à la retraite Chris Alli comme administrateur de l’Etat. En août, Alli a accusé la presse locale de faire une couverture négative des activités du gouvernement et a menacé de prendre des mesures

contre les journalistes qui “veulent causer des problèmes”, selon le quotidien privé *ThisDay*. En décembre, peu de temps après que le gouverneur Joshua Dariye eut retrouvé ses fonctions, Dariye a lui-même lancé un avertissement aux publications et médias audiovisuels qui inciteraient “à des tensions inutiles”, selon le quotidien privé *Vanguard*.

La région nigériane du Delta du Niger, riche en pétrole, a été secouée à plusieurs reprises par des violences en 2004, avec des centaines de chefs de guerre intensifiant leurs efforts pour le contrôle des ressources et l’obtention de l’autodétermination. Selon des sources locales du CPJ, l’insécurité a rendu difficile de voyager dans la région et a dissuadé une couverture journalistique indépendante. En octobre, la police armée de Port Harcourt, ville de la région sud du Delta, a investi la station de radio privée Rhythm FM pour l’empêcher de diffuser une interview enregistrée avec un dirigeant d’une milice rebelle.

D’une manière générale et en dépit des améliorations sous Obasanjo, les autorités ont échoué à punir les membres des forces de sécurité ayant attaqué des journalistes locaux. Le procès de cinq suspects dans la tentative d’assassinat, en 1996, d’Alex Ibru, ancien éditeur du quotidien indépendant *Guardian*, était toujours en cours cinq ans après son démarrage, en 1999. Alors qu’il couvrait le procès en novembre, un photographe travaillant pour *The Vanguard* a été agressé par les gardes du corps du major Hamza al-Mustapha, l’un des co-accusés et ancien chef de la sécurité d’Abacha.

Un projet de loi controversé pour l’Amélioration du journalisme a été déposé devant la chambre des représentants en août. Au nom du besoin d’améliorer le niveau professionnel, l’Union nigériane des journalistes a aidé à la rédaction d’une version antérieure du projet. Mais des journalistes locaux et des organisations pour la liberté de la presse ont été mis en alerte par des dispositions qui pourraient bannir les reportages critiques, notamment par l’établissement d’une Commission des plaintes aux praticiens des médias dotée du pouvoir de punir les journalistes qui commettraient des violations selon de vagues critères. L’organisation de défense de la liberté de la presse Media Rights Agenda a déclaré qu’une autre disposition prévoit que les journalistes ne devraient pas écrire “de façon sensationnelle ou de manière à glorifier” certaines choses comme “la violence, les conflits religieux ou interethniques ou tribaux, les vols à main armée, les activités terroristes, les controverses nationales comme les conflits intergouvernementaux ou parlementaires, les désastres naturels, les démonstrations vulgaires de richesse, et autres tendances et modes négatives”. Les débats sur le projet de loi ont été suspendus en septembre après les protestations générales des organisations de presse.

En avril, l’agence officielle de régulation des médias audiovisuels, la Commission nationale de l’audiovisuel (NBC) a interdit aux stations de radio et télévision de diffuser en direct les émissions d’information venant de l’étranger comme la BBC, CNN et Voice of America. La NBC a déclaré que l’interdiction intervenait dans le respect de dispositions réglementaires qui n’avaient pas été appliquées. L’association des sociétés audiovisuelles indépendantes du Nigéria a contesté l’interdiction devant les tribunaux. Sa plainte étant toujours en instance en fin d’année.

RWANDA

A la fin 2004, le gouvernement du président Paul Kagamé continue d'étouffer la critique et de maintenir un contrôle ferme sur la presse. Bien que les élections de 2003 étaient censées apporter la démocratie au Rwanda, les journalistes indépendants continuent de vivre dans la peur du harcèlement et de l'emprisonnement, tandis que d'autres ont été contraints de prendre la fuite après avoir reçu des menaces de mort.

Les médias rwandais se confrontent toujours au rôle que certains organes de presse, en particulier la tristement célèbre station de radio RTLM, ont joué dans l'incitation au génocide de 1994, dans lequel au moins 800 000 Tutsis et Hutus modérés ont été tués en moins de trois mois. Des médias liés aux dirigeants politiques hutus ayant organisé le génocide avaient alors contribué à attiser un climat de haine ethnique puis à diriger le massacre. En décembre 2003, le Tribunal pénal international pour le Rwanda, juridiction de l'Onu basée à Arusha, en Tanzanie, a reconnu trois anciens responsables de médias rwandais coupables de génocide et crimes contre l'humanité.

Une nouvelle Constitution, adoptée par référendum en 2003, garantit la liberté de la presse "dans les conditions prescrites par la loi". Mais la loi interdit "toute propagande à caractère ethnique, régional, racial ou semant la discorde ou fondée sur toute forme de divisionisme". Selon le code pénal de 2002, l'incitation publique à la discrimination ou au divisionisme est passible d'une peine pouvant aller jusqu'à cinq ans de prison, de lourdes amendes, ou les deux.

Le régime actuel, dominé par les Tutsis, a consolidé son pouvoir à travers les élections de 2003 et a de plus en plus utilisé les accusations de "divisionisme" ethnique pour réduire au silence la critique. De telles allégations ont été usées contre le seul journal indépendant au Rwanda, *Umuseso* (L'aube), et contre la Ligue pour la promotion des droits de l'homme au Rwanda (Liprodhor). Craignant pour leur vie, plusieurs membres de ces organisations ont fui le pays.

En juillet, un rapport parlementaire commandé par le gouvernement a accusé les radios internationales, qui sont parmi les rares sources d'information indépendante au Rwanda, d'"idéologie génocidaire" et a suggéré qu'elles soient contraintes de révéler leur sources. Les services de radios étrangères diffusant au Rwanda comptent la BBC et Voice of America, financée par le gouvernement américain, qui produisent des programmes en langue locale, le kinyarwanda, ainsi qu'en français et en anglais.

La radio est le moyen le plus efficace d'atteindre la population dans tout le pays. En 2002, pour la première fois depuis le génocide, une loi sur les médias a permis la création de radios et de télévisions privées. Depuis les élections de 2003, un certain nombre d'autorisations ont été accordées à des radios privées et plusieurs stations commerciales, religieuses ou communautaires émettaient à la fin de l'année. Cependant, selon des sources du CPJ, elles ne diffusent que peu d'information indépendante et ne le feront

probablement pas de sitôt, étant donné le climat actuel d'intimidation par l'Etat et d'autocensure dans les médias.

Alors que la tension perdure entre le Rwanda et la République démocratique du Congo - qui ont été en guerre à deux reprises depuis 1996 - le rapport parlementaire a aussi accusé des stations radios dans l'est de la RDC et qui peuvent être entendues à l'ouest du Rwanda de propager la haine ethnique dans la région des Grands Lacs. Le rapport pointe du doigt plusieurs stations, dont Radio Okapi, un projet conjoint des Nations unies et de la Fondation Hironnelle, organisation suisse qui a été primée pour sa promotion de la paix à travers les médias. Radio Okapi a été lancée en 2002 pour promouvoir la réconciliation nationale et soutenir le processus de paix. C'est la seule radio qui émet sur l'ensemble du vaste territoire de la RDC.

Le rapport parlementaire de juillet recommandait aussi la dissolution de la Liprodhor, alléguant que certains de ses membres faisaient la promotion du divisionnisme ethnique. Plusieurs membres de la ligue ont fui le pays. Le gouvernement a momentanément gelé les comptes en banque de la Liprodhor, contraignant l'organisation à arrêter de fonctionner et à suspendre la publication du *Verdict*, sa revue mensuelle sur l'actualité judiciaire, et *Umukindo* (La feuille de palmier), son rapport sur les droits de l'homme. Ces publications critiquaient fréquemment, soulignant la détresse des rescapés du génocide et appelant les autorités à créer un fonds de réparation pour eux. Bien que les observateurs internationaux ont donné peu de crédit aux conclusions du rapport parlementaire sur la Liprodhor, celle-ci a publié, en septembre, une "excuse" publique au gouvernement et au peuple rwandais pour ce qu'elle a appelé "le mauvais comportement" de certains de ses membres. L'organisation a repris son fonctionnement avec un nouveau conseil d'administration. En fin d'année, *Le Verdict* et *Umukindo* n'avaient pas encore reparu.

Le gouvernement a continué de harceler *Umuseso*, le seul journal du pays qui soit indépendant et en langue locale. En novembre, le directeur d'*Umuseso*, Charles Kabonero, a été jugé pour diffamation et divisionnisme en relation avec un article accusant le vice-président du Parlement Denis Polisi de conspirer en vue de prendre le pouvoir. Il a été reconnu non coupable de divisionnisme ethnique mais a été condamné pour diffamation. Il a échappé à une peine de prison mais a dû payer une amende et des dommages symboliques à Polisi.

L'affaire Kabonero était la première fois qu'une poursuite pénale contre un média atteignait le stade du procès depuis que le président Kagamé a pris les rênes du pays en 1994. Mais le gouvernement a depuis longtemps intimidé les journalistes indépendants, en particulier ceux de *Umuseso*. Des membres du journal ont déclaré avoir été harcelés et menacés après la parution de l'article. Kabonero a dit qu'il avait été contraint de se cacher pendant dix jours à cause des menaces et jusqu'à ce qu'il reçoive l'assurance de hauts dignitaires que le harcèlement cesserait.

De telles menaces ont poussé plusieurs responsables d'*Umuseso* à prendre l'exil. En février, Robert Sebufirira, ancien directeur exécutif du journal, et Elly Macdowell Kalisa,

ancien rédacteur en chef adjoint, ont fui le Rwanda après avoir reçu des menaces de mort venant, selon eux, de membres importants des services de sécurité du gouvernement. Les menaces avaient fait suite à des articles accusant de corruption de hauts fonctionnaires. La fuite de Sebufirira et Macdowell a succédé à celle de l'ancien rédacteur en chef d'*Umuseso* Ismail Mbonigaba, en 2003, et d'un autre responsable de la rédaction avant lui.

En août, le Haut conseil de la presse (HCP) du Rwanda a convoqué Kabonero et l'a questionné sur l'article sur Polisi. Quand Kabonero a refusé de révéler ses sources ou de reconnaître ses "erreurs", le HCP a recommandé que le gouvernement suspende la publication. Les journalistes locaux ont protesté contre l'interdiction auprès du ministre de l'Information Laurent Nkusi et ont affirmé que le HCP avait outrepassé ses pouvoirs. *Umuseso* n'a pas été suspendu mais uniquement parce que Polisi a décidé de porter plainte contre le journal.

Les journalistes demeurent sceptiques sur le fait que le HCP puisse être indépendant de l'influence du gouvernement. Créé en 2003, le HCP compte neuf membres : trois de la presse privée, un des médias publics, deux issus de la société civile et trois nommés par le gouvernement. Il est dirigé par Privat Rudazibwa, directeur de Rwanda News Agency (L'Agence d'informations du Rwanda), pro-gouvernementale. Son mandat est d'accréditer les journalistes, d'accorder les autorisations d'émettre et de conseiller le gouvernement sur la censure.

SÉNÉGAL

La presse du Sénégal, importante et variée, est l'une des plus puissantes d'Afrique de l'Ouest. La Constitution garantit la liberté de la presse. Des dizaines de radios et de journaux privés offrent une large gamme d'opinions politiques. Et pourtant, les journalistes peuvent toujours être mis en prison pour ce qu'ils écrivent, malgré la promesse électorale du président Abdoulaye Wade, en 2000, de dépenaliser les délits de presse.

La tension entre Wade et la presse privée à propos de son échec à remplir de telles promesses a atteint un point critique, en juillet, avec l'emprisonnement pendant deux semaines de Madiambal Diagne, directeur de publication du quotidien indépendant *Le Quotidien*. Diagne a été mis en détention le 9 juillet pour publication de documents secrets, publication de fausses informations, et pour avoir commis des actes "de nature à compromettre la sécurité publique" à cause d'articles alléguant des fraudes au service des douanes et accusant le gouvernement d'interférer dans le système judiciaire. Avant son arrestation, Diagne a été convoqué au siège de la police et pressé de révéler ses sources, ce qu'il a refusé de faire.

L'emprisonnement de Diagne a suscité une vague de protestations des journalistes, des organisations pour la liberté de la presse et des associations de défense des droits de l'homme au Sénégal et à l'étranger. Le 12 juillet, presque tous les journaux et radios

privés du Sénégal ont observé un blackout et les journalistes ont organisé une série de manifestations dans la capitale, Dakar, pour protester contre ce qu'ils ont appelé une tentative de museler la presse.

Dans une réaction publiée dans *Le Soleil*, quotidien détenu par l'Etat, le premier ministre Macky Sall a déclaré : "Les journalistes ne sont pas au-dessus de la Loi...Ceux qui auront choisi de transgresser la Loi se verront appliquer ces lois et nous leur ferons voir que le pays est bien dirigé". Diagne a obtenu, le 26 juillet, une mise en liberté provisoire mais les charges demeurent pendantes.

Si toutes les charges à l'encontre de Diagne sont passibles de prison, c'est l'accusation d'avoir commis des actes "de nature à compromettre la sécurité publique" qui ont permis aux autorités de placer Diagne en détention "préventive". L'infraction est définie dans l'article 80 controversé du code pénal qui prévoit une peine de trois à cinq ans de prison et une lourde amende pour toute personne reconnue coupable d'"actes de nature à compromettre la sécurité publique ou à occasionner des troubles politiques graves". Après une réunion fin juillet avec le président français Jacques Chirac en France, Wade a publiquement promis d'abroger l'article 80. A son retour au Sénégal, le président a annoncé que le ministre de la Justice avait créé deux commissions chargées de réformer le code pénal.

D'autres articles de loi prévoient des peines de prison pour des délits de presse comme la diffamation. Par exemple, Christian Costeaux, un Français qui gérait un site internet sur le tourisme au Sénégal, a été condamné par contumace, en janvier, à un an de prison pour diffamation. Selon l'Agence France-Presse, la plainte avait été déposée par Robert Sagna, le maire de Ziguinchor, une ville de Casamance, au sud du pays, ainsi que par deux propriétaires d'hôtels dans cette région. Ils soutenaient que Costeaux les avait diffamés dans un article parlant de l'existence du crime organisé dans la région.

En octobre, Wade a appelé à la dépenalisation des délits de presse et a invité les associations de journalistes à faire des propositions de réformes. A la fin de l'année, aucune nouvelle législation n'avait été présentée.

Les relations entre Radio France Internationale (RFI) et les autorités sénégalaises se sont détendues en 2004 et, en août, la station a rouvert son bureau dans le pays. RFI l'avait fermé en protestation contre l'expulsion par le gouvernement sénégalais, en octobre 2003, de sa correspondante Sophie Malibeaux après la diffusion d'une interview avec un membre de l'aile dure d'un groupe séparatiste de Casamance.

La seule chaîne nationale de télévision est propriété de l'Etat. Selon des journalistes locaux, cette télévision est généralement favorable au président. Lors d'un forum organisé en décembre par le Haut Conseil de l'Audiovisuel, organisme gouvernemental, plusieurs hommes politiques de l'opposition se sont plaints d'une présence dominante du Parti démocratique de Wade dans les programmes de la chaîne et que celle-ci ne donnait pas un accès égal à l'opposition.

SIERRA LÉONE

La Sierra Leone a poursuivi ses efforts de reconstruction après une guerre civile brutale de dix ans, qui a officiellement pris fin en janvier 2002. En mai 2004, ce pays d'Afrique de l'Ouest a tenu ses premières élections locales en plus de trente ans. En juin, un tribunal soutenu par l'Onu a commencé à juger des dirigeants de haut rang de la rébellion, de l'armée et des forces pro-gouvernementales.

La paix demeure fragile mais elle a favorisé une amélioration de la liberté de la presse et du respect des droits de l'homme. Au plus fort du conflit, la Sierra Leone était le pays le plus dangereux d'Afrique pour les journalistes. Les reporters étaient menacés, attaqués et parfois même tués par les rebelles du Front révolutionnaire uni et pouvaient être harcelés ou mis en prison par le gouvernement.

De nombreux journaux privés paraissent dans la capitale, Freetown, dont plusieurs quotidiens. Beaucoup d'entre eux critiquent le gouvernement. Cependant, des sources soulignent que les divisions politiques et le manque de professionnalisme menacent la crédibilité de beaucoup de ces publications. Il existe à travers le pays une grande diversité de radios privées et communautaires diffusant de l'information. Elles s'ajoutent aux médias publics de la Sierra Leone Broadcasting Service. Selon des sources locales, la radio demeure la plus influente source d'information dans ce pays appauvri où le taux d'alphabétisation est faible. Après la guerre, bailleurs de fonds et organisations internationales ont fourni un soutien à plusieurs stations locales.

Le Réseau radio indépendant (IRN), qui relie des stations privées et communautaires à travers le pays, a diffusé les résultats des élections municipales en mai, ainsi qu'une série d'émissions de fond sur les programmes des candidats. En collaboration avec l'organisation américaine de résolution des conflits Search for Common Ground (SFCG), qui a aidé à créer le réseau en 2002, IRN a formé près de 200 reporters locaux à la couverture des élections. SFCG gère aussi le studio Talking Drum, qui produit des émissions culturelles et d'information indépendantes pour les stations de radio en Sierra Leone.

En dépit de ces améliorations, les sanctions pénales pour les délits de presse demeurent dans les textes de loi. Les journalistes demandent en particulier l'abrogation de la Loi sur l'ordre public de 1965, qui pénalise la diffamation et rend passibles de poursuites les vendeurs de journaux, les imprimeurs et les éditeurs aussi bien que les rédacteurs et les journalistes.

En octobre 2004, le directeur et éditeur de *For Di People*, Paul Kamara, figure ancienne et controversée du journalisme sierra léonais, a été, sous les termes de cette loi, condamné à deux ans de prison pour des articles critiquant le président Ahmad Tejan Kabbah.

Kamara a été reconnu coupable sous deux chefs d'accusation de "diffamation séditeuse". En fin d'année, il était toujours détenu à la prison de Pademba Road, à Freetown. L'accusation date d'octobre 2003, lorsque Kamara et trois employés de l'imprimerie John Love furent détenus et poursuivis pour des articles alléguant que Kabbah était un "condamné" et qu'il était constitutionnellement inapte à occuper ses fonctions. Les articles évoquaient une commission d'enquête de 1967 sur des allégations de fraude au Conseil de commercialisation des produits de la Sierra Leone à une époque où Kabbah avait aidé à superviser ce conseil. Brima Sesay, responsable de l'imprimerie, a été condamné pour avoir imprimé une diffamation séditeuse et a dû payer une amende. Deux autres employés de l'imprimerie ont été acquittés.

Le juge a aussi recommandé l'interdiction de *For Di People* pendant six mois. Selon des sources d'information locales, l'organisme de contrôle des médias, la Commission indépendante des médias, devait prendre une décision sur cette recommandation mais ne l'avait pas encore fait en fin d'année. A la suite de ce verdict, *For Di People* a cessé de paraître pendant plusieurs semaines, son personnel craignant les représailles du gouvernement, selon une source au sein du journal. Le journal a reparu fin 2004.

Selon des journalistes locaux, ce jugement souligne la nécessité d'éliminer la Loi sur l'ordre public et les autres lois sanctionnant pénalement les délits de presse, même si certaines de ces sources disent que les relations tendues entre *For Di People* et le gouvernement ne sont pas caractéristiques de la presse en général. Dans un rapport remis à Kabbah le même jour que la condamnation de Kamara, la Commission vérité et réconciliation en Sierra Leone a appelé le gouvernement à abroger les lois sur la diffamation et la sédition et a recommandé un moratoire sur les poursuites engagées dans le cadre de ces lois. Selon les statuts de la Commission, le gouvernement doit mettre en œuvre ces recommandations fidèlement et promptement.

En plus de ces lois répressives, les journalistes locaux sont sujets à des violences tant à la fois des forces de sécurité que de bandes criminelles. En janvier, la police a agressé et menacé des journalistes du journal privé *Awoko* qui essayaient de couvrir une bagarre impliquant la police près de ses bureaux à Freetown. En juillet et en août, les membres d'un gang ont attaqué deux journalistes travaillant pour la radio communautaire basée à Freetown, Citizen FM, en représailles de reportages sur la criminalité régnant dans le quartier où se trouve la station, selon des sources locales.

Les journalistes locaux pointent l'insuffisance des ressources et le manque de formation parmi les plus gros obstacles auxquels ils font face. Les organes d'information et le corps professionnel en Sierra Leone sont hautement politisés et les difficultés financières chroniques rendent difficile le maintien de l'indépendance des journalistes et des médias. Pour lutter contre ces problèmes, l'Association des journalistes de Sierra Leone a créé, en septembre, un syndicat des reporters dont l'objectif est d'améliorer leur situation économique.

SOMALIE

En Somalie, les journalistes font face à la violence et à l'absence de loi dans un pays qui n'a plus de gouvernement central depuis la chute du dictateur Siad Barre, en 1991. La région autonome auto-déclarée de Puntland, au nord-est, et la République du Somaliland, autoproclamée aussi, au nord-ouest, sont relativement stables par rapport au sud, dont une grande partie reste aux mains de chefs de clans rivaux. Des pourparlers de paix et de réconciliation visant à réunifier la Somalie dans un gouvernement fédéral se sont poursuivis au Kenya en 2004, mais le Somaliland a refusé de s'y joindre.

En août, des espoirs se sont fait jour quand, après près de deux ans de négociations, la conférence de paix a mis en place un parlement de transition pour le pays. Ce parlement a ensuite élu l'homme fort de Puntland, Abdullahi Yusuf, comme nouveau président de la Somalie. En retour, celui-ci a nommé le chef d'un autre grand clan comme premier ministre et a promis d'œuvrer à la réconciliation. Mais, à la fin de l'année, le nouveau président et ses conseillers ne s'étaient toujours pas rendus dans la capitale Mogadiscio, à cause de problèmes de sécurité. Les journalistes locaux ont exprimé leurs préoccupations étant donné le passé répressif de Yusuf en tant que président de Puntland à l'égard des médias.

En Somalie du sud, les journalistes sont fréquemment menacés, harcelés, attaqués et emprisonnés par les factions rivales. Le Réseau des journalistes somalis (Sojon) ajoute que de nombreuses attaques ne sont pas rapportées car les journalistes ont peur des représailles.

Abshir Ali Gabre, chef de l'information à la station indépendante Radio Jawhar a été détenu par deux fois sur les ordres du chef de faction Mohamed Dhere à cause de reportages critiquant la position de Dhere sur les pourparlers de paix au Kenya. Dhere est président du gouvernement autodésigné à Jawhar, au nord de Mogadiscio. Radio Jawhar, seule radio dans la région, a été régulièrement censurée par Dhere, dont la milice fait de fréquentes visites dans les bureaux de la station, selon Sojon.

En septembre, Abdiqani Sheik Mohamed, correspondant de la station privée de Mogadiscio, Radio Banadir, a été détenu et battu sur l'axe routier principal de Jawhar par des miliciens loyaux à Dhere. Selon Sojon, cette agression s'est déroulée après que Radio Banadir eut diffusé un reportage de Abdiqani Sheik sur une querelle autour de la direction de la mosquée de Jawhar. Le même mois, le gouvernement de Dhere a publié un décret interdisant à Abdiqani Sheik de pratiquer le journalisme.

D'autres factions commettent des attaques contre la presse. En juin, des miliciens loyaux à Muse Sudi Yalahow ont détenu le journaliste Abdirahman Ali Subiye, de la Radio du Saint Coran à Mogadiscio, pour avoir pris des photos d'eux lors de pourparlers sur le règlement d'un conflit avec une milice rivale. La milice de Yalahow a confisqué l'appareil de Subiye, puis l'a détruit, accusant le journaliste d'être un espion du rival de Yalahow et le frappant avec leurs fusils.

La violence délinquante est moins courante au Somaliland et à Puntland, mais les autorités y sont souvent intolérantes vis-à-vis de la presse indépendante. En avril, les autorités de Puntland ont emprisonné pendant plus d'un mois Abdishakur Yusuf Ali, rédacteur en chef de l'hebdomadaire indépendant *War-Ogaal* (bien informé), après la publication d'un article accusant le ministre des Finances de la région de corruption. Abdishakur a été condamné à six mois de prison pour "publication de fausses nouvelles" mais Sojon et les associations locales de défense des droits de l'homme ont réussi à faire pression pour que la peine soit réduite à une amende.

En janvier, deux journalistes travaillant pour des radios basées à Mogadiscio ont été arrêtés et détenus pendant environ huit heures dans la ville de Garowe, à Puntland. Ali Bashi Mohammed Haji, de Radio Banadir, et Mohammed Sadak Abdi Guunbe, de Radio Shabelle, ont finalement été relâchés sans charge. Des sources locales disent qu'ils étaient soupçonnés de fournir à leurs stations des reportages sur des sujets sensibles, dont celui de la dispute frontalière entre Puntland et Somaliland qui revendiquent chacun les régions de Sool et Sanaag.

Le Somaliland a déclaré son indépendance en 1991 mais cherche toujours à obtenir une reconnaissance internationale. Les journalistes soulignent que la liberté de la presse s'y est légèrement améliorée, avec une prise de conscience publique croissante et une tolérance gouvernementale un peu plus grande. Cependant, les autorités n'ont pas levé l'interdiction sur les radios privées et elles continuent de harceler les journalistes indépendants. La presse, les mouvements de droits de l'homme et les groupes d'opposition ont fait pression avec succès pour la suppression de clauses répressives dans la nouvelle loi sur la presse votée en janvier. L'une des dispositions supprimées aurait interdit les médias "d'interférer" avec la politique, la religion et la culture. Les journalistes encourent des sanctions pénales pour la diffamation, la publication de fausses informations et pour "l'outrage à l'honneur et au prestige du chef de l'Etat".

Les journalistes du Somaliland précisent que les sujets sensibles comprennent la querelle de frontière avec le Puntland, la corruption du gouvernement et les relations avec le sud. En août, la police a arrêté Hassan Said Yusuf, rédacteur en chef du quotidien indépendant écrit en langue somali *Jamhuuriya* (Le Républicain), après qu'il eut publié un article sur la position du gouvernement de Somaliland sur les pourparlers de paix. Selon des sources locales, l'article suggérait que le principal parti d'opposition au Somaliland, Kulmiye, avait eu une position plus dure que le gouvernement contre les négociations de paix. Yusuf a été poursuivi pour publication de fausses nouvelles et libéré sous caution une semaine plus tard. En octobre, un tribunal l'a acquitté de toutes les charges, concluant que le procureur avait échoué à en apporter la preuve.

TOGO

Avec ses 37 années de pouvoir, le président togolais Gnassingbé Eyadéma est le plus ancien chef d'Etat en Afrique. Même après l'introduction d'élections multipartites en

1993, Eyadéma et son parti du Rassemblement du peuple togolais ont dominé la vie politique et muselé les voix d'opposition dans ce pays d'Afrique de l'Ouest.

Pourtant, en avril, le régime d'Eyadéma a surpris la communauté internationale en promettant 22 réformes pour la démocratisation dans une tentative d'obtenir la levée des sanctions économiques de l'Union européenne, en place depuis une dizaine d'années. Le gouvernement a ainsi promis d'atténuer les restrictions sur la liberté de la presse et de lancer de grandes réformes politiques, comme amender le code électoral.

Les journalistes togolais ont prudemment applaudi à ces propositions, beaucoup demeurant sceptiques étant donné le passé d'Eyadéma. En 2003, Eyadéma est revenu sur sa promesse de ne pas être candidat à sa succession. En juin, il a remporté les élections présidentielles avec 57 % des suffrages et au milieu d'allégations de fraude. La répression brutale des médias par le gouvernement a fait gagner au Togo sa place sur la liste de 2003 des "pires endroits où être journaliste".

Les organisations de défense des droits de l'homme ont qualifié le Code de la presse voté par le Togo en 2000 comme l'un des pires d'Afrique. Il autorise des condamnations allant jusqu'à cinq ans de prison, une lourde amende pour "insulte au chef de l'Etat" et jusqu'à trois ans d'emprisonnement pour avoir diffamé une cour de justice ou les forces armées. Dans le passé, des agents de l'Etat ont eu recours aux dispositifs du code pour harceler et faire incarcérer les journalistes et pour saisir à l'imprimerie des milliers d'exemplaires de publications privées. Lors de la campagne électorale de 2003, le régime d'Eyadéma a aussi fermé des médias, bloqué des sites d'information sur Internet et brouillé les ondes de Radio France Internationale.

En août, par un retournement bienvenu, le parlement togolais a unanimement voté des amendements au code de la presse abrogeant les sanctions pénales pour les délits de presse. Les modifications apportées prévoient des amendes sévères à la place de la prison pour la publication de fausses nouvelles et la diffamation, y compris à l'égard des personnalités publiques et des institutions. Le ministère de l'Intérieur ne peut plus saisir et fermer des journaux sans un contrôle judiciaire, même si un juge peut toujours ordonner que soient détruits les exemplaires d'une publication.

Les journalistes locaux ont favorablement accueilli les amendements. Certains ont dit au CPJ que la couverture des événements politiques dans la presse togolaise s'est depuis améliorée. Certains sites électroniques qui étaient régulièrement bloqués à l'intérieur du Togo sont désormais accessibles.

Mais l'avenir de la liberté de la presse au Togo dépend lourdement de la volonté du gouvernement d'engager d'autres réformes. Plusieurs délits de presse sont encore passibles d'une année de prison, dont l'incitation à commettre un crime, un vol, la destruction de biens publics ou privés, ou les "crimes contre la sécurité intérieure et extérieure de l'Etat", l'incitation à la haine ethnique et raciale et l'incitation de l'armée ou des forces de sécurité à la rébellion.

Les journalistes soulignent que les articles du code qui décrivent les délits de presse relevant du pénal sont vagues et peuvent être utilisés pour réprimer toute une gamme d'opinions antigouvernementales. Les journalistes locaux rappellent aussi que les amendes assignées aux délits qui viennent d'être dépenalisés et qui peuvent atteindre jusqu'à 5 millions de francs CFA (environ 9 300 \$US), sont exorbitantes pour les Togolais et pourraient mettre en faillite les publications locales.

Après la modification de la loi, les autorités togolaises ont prévenu les journalistes de ne pas profiter de leur nouvelle liberté. En octobre, le ministre de la Communication Pitang Tchalla a averti que le code réformé n'était pas une "licence à insulter les autorités" et a déclaré aux journalistes que leur propension à "l'insulte et à la provocation" suggérait qu'ils ne soutenaient pas la reprise de l'aide européenne, selon le site Internet officiel du gouvernement.

Les militants de la liberté de la presse ajoutent que le gouvernement a depuis longtemps usé d'une gamme de tactiques "douces" pour contrôler les médias. Les bas salaires des journalistes et les faibles revenus publicitaires tirés du secteur privé laissent les reporters et les propriétaires de journaux vulnérables aux pots-de-vin d'agents de l'Etat et de politiciens. Les difficultés financières chroniques ont aussi nourri ce qui est connu sur place comme la "presse de combat", publications financées pour attaquer des ennemis politiques.

En avril, le gouvernement a promis de garantir l'indépendance de la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) et de garantir un accès égal des partis politiques aux médias publics. Avant les élections présidentielles de 2003, le parti au pouvoir avait promis d'ouvrir les médias d'Etat aux partis d'opposition. Mais la promesse était piégée : la HAAC demandait que tous les messages politiques soient approuvés avant leur diffusion par les médias d'Etat ou leur parution dans *Togo Presse*, le seul quotidien du pays, propriété de l'Etat. Les candidats de l'opposition se sont plaint que leurs messages étaient censurés.

En décembre, la HAAC a prévenu qu'il fermerait les journaux n'employant pas assez de journalistes titulaires d'une carte de presse du gouvernement. Le Code de la presse requiert qu'au moins un tiers du personnel de chaque journal soit accrédité. Certains journalistes locaux pensent que la déclaration de la HAAC est liée à des articles dans la presse privée sur des sujets sensibles, comme la réticence du parlement de prêter attention aux suggestions de l'opposition en faveur d'un nouveau code électoral ou la débandade meurtrière lors d'une marche antigouvernementale, en novembre.

ZIMBABWE

Le CPJ a nommé le Zimbabwe comme l'un des "pires endroits où être journaliste" en 2004, le gouvernement du président Robert Mugabe continuant de réprimer les médias privés. Une législation répressive a été utilisée pour fermer le seul quotidien indépendant du pays, *The Daily News*, et pour incarcérer et harceler les journalistes. Les autorités ont

été particulièrement sensibles aux reportages sur les droits de l'homme, les graves problèmes économiques et sur l'opposition politique au régime.

Avec des élections législatives programmées pour mars 2005, le gouvernement a déclaré qu'il n'autoriserait pas l'accès aux médias publics au parti d'opposition Mouvement pour le changement démocratique (MDC). Le leader du MDC Morgan Tsvangirai, accusé d'avoir comploté pour assassiner Mugabe, a été acquitté du chef de trahison, dans une décision surprise du tribunal, en octobre. Mais en dépit de ce jugement, le parti d'opposition envisageait de boycotter l'élection pour protester contre la situation de concurrence déloyale.

Aucun correspondant étranger n'a correspondu depuis le Zimbabwe en 2004 après que le dernier en place, Andrew Meldrum du journal londonien The Guardian, eut été déclaré "indésirable" et expulsé en 2003. Les journalistes locaux connus pour fournir la presse internationale ont été l'objet d'un harcèlement régulier. En février, trois journalistes du quotidien de l'Etat The Herald ont été licenciés à cause de leur travail pour la radio financée par les Etats-Unis, Voice of America.

En novembre, le parlement a voté une mesure interdisant les organisations non gouvernementales recevant des fonds de l'étranger qui font la promotion des droits de l'homme et de la bonne gouvernance. Les journalistes indépendants au Zimbabwe et à l'étranger craignent que la législation les prive d'importantes sources d'information sur des questions cruciales. Il s'agit là d'un exemple parmi d'autres dans une vague de nouvelles lois répressives votées en hâte par le parlement avant les élections. L'une d'elles, la Loi pénale (codification et réforme) prévoit jusqu'à vingt ans de prison, de lourdes amendes, ou les deux à la fois pour la publication ou la communication de "fausses" informations considérées comme préjudiciables à l'Etat. Les journalistes s'inquiètent de ce que la loi soit utilisée de façon large contre tout Zimbabwéen qui communiquerait avec des organisations ou organes de presse basés à l'étranger.

Une autre mesure votée en novembre a durci une loi déjà stricte sur "l'accès à l'information et la protection de la vie privée" (AIPPA), datant de 2002 et sanctionnant pénalement la pratique du journalisme sans autorisation de la Commission sur les médias et l'information (MIC), contrôlée par le gouvernement. Les amendements apportés en 2004 permettent aux autorités de jeter en prison pour deux ans tout journaliste ayant été pris en train de travailler sans accréditation de la MIC. Au cours des débats parlementaires, selon le journal sud-africain Mail and Guardian, les membres du MDC ont appelé à l'abrogation de l'AIPPA. Un député du MDC a fait remarquer que l'AIPPA n'est pas conforme aux principes pour une bonne gouvernance de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). La SADC comprend 14 pays d'Afrique centrale et du sud - dont le Zimbabwe - et promeut le développement durable, la démocratie, la paix et la sécurité.

Mais les pays de la SADC, dont l'Afrique du Sud, puissant voisin du Zimbabwe, se sont montrés réticents à critiquer Mugabe avec qui ils ont de vieux liens. Publiquement, le

président sud-africain Thabo Mbeki a continué de soutenir Mugabe et a poursuivi sa politique de “diplomatie silencieuse”.

En février, la Cour suprême du Zimbabwe a maintenu l’AIPPA dont le caractère constitutionnel avait été contesté par l’Association des journalistes indépendants du Zimbabwe. L’association avait défendu que l’obligation d’être enregistré violait des droits constitutionnels des journalistes à la libre expression. A la fin de l’année, une autre contestation de la loi par l’ANZ, la société qui possède The Daily News, n’avait pas encore été examinée.

The Daily News a fermé une première fois en septembre 2003 quand la Cour suprême a jugé qu’il avait violé la loi en ne s’enregistrant pas auprès de la MIC. La police est venue occuper les bureaux du journal pour faire exécuter la sanction. Le quotidien a brièvement reparu en janvier 2004 mais était à nouveau fermé à la fin de l’année et les journalistes locaux avaient peu d’espoir de le voir reparaître avant les élections de mars 2005. The Daily News a continué de publier une édition électronique à partir de l’Afrique du Sud.

William Saidi, chef de l’information au Daily News, a déclaré que l’AIPPA avait été utilisée pour détruire son journal. “The Daily News, dont la diffusion avait dépassé le journal gouvernemental The Herald, était accusé d’avoir influencé les élections en 2002. Donc, comme une sorte de punition, le gouvernement a décidé qu’il ferait interdire The Daily News”, a-t-il dit à la BBC en juillet. Mugabe avait été réélu à l’issue d’un scrutin, en 2002, que les observateurs étrangers avaient jugé entâché par la violence et les intimidations.

En juin, les autorités ont fermé pour un an l’hebdomadaire privé Tribune, affirmant qu’il avait violé l’AIPPA en manquant de signaler à la MIC un changement parmi les propriétaires ainsi que du rythme de parution. L’éditeur de Tribune, Kindness Paradza, a dit au CPJ que la fermeture avait des motifs politiques et les journalistes locaux soulignent que Tribune avait publié des articles critiques vis-à-vis du ministre de l’Information, Jonathan Moyo. Paradza, député du parti au pouvoir Zanu-PF, a déclaré en mars que les lois sur les médias au Zimbabwe devraient être revues.

Moyo a frappé deux autres hebdomadaires indépendants, The Standard et The Independent, les qualifiant de “chiens de l’impérialisme”. Les rédacteurs en chef de ces deux journaux ont été poursuivis sur la base des lois restrictives sur la presse et sur la sécurité. Des sources du CPJ disent que les autorités ont pris pour cible ces deux publications en vue des élections de mars, notant que depuis la fermeture du Daily News les hebdomadaires sont les derniers journaux indépendants du pays.

Le harcèlement du gouvernement n’a en effet pas mis fin à des articles critiques dans les journaux. En octobre, par exemple, The Independent a écrit que le Zimbabwe “fonçait tout droit vers un gouvernement fasciste” avec l’introduction de “nouvelles lois despotiques dont les analystes (...) disent qu’elles ont été pensées pour écraser la société civile et l’opposition”.

Bien que l'AIPPA a été utilisée pour détenir et harceler des dizaines de journalistes, aucun d'entre eux n'a été condamné aux termes de cette loi. En septembre, un tribunal d'Harare a acquitté quatre directeurs du journal interdit Daily News qui avaient été accusés d'avoir publié le journal sans permis. La cour a jugé que l'Etat avait échoué à prouver l'existence même de faits délictueux à l'encontre des accusés.